

Avertissement au lecteur

Le présent recueil regroupe les contributions individuelles aux travaux du groupe thématique « Systèmes Educatifs, Savoir, Technologies et Innovation », constitué dans le cadre du processus d'élaboration du Rapport « 50 ans de développement humain au Maroc et perspectives pour 2025 ».

Ce groupe de travail a été animé par M. Ahmed LAMRINI, membre de la Commission Scientifique du Rapport, et composé de Mmes Aziza CHBANI et Mina KLEICH et MM. Mohamed BAMHAMED, Said BELCADI, Mohamed BENKERROUM, Brahim CHEDATI, Ahmed DRIOUCHI, Khaked EL ANDALOUSSI, Driss EL YACOUBI, Abdelkrim HALIM, Jean-Pierre JAROUSSE, Lahcen MADI, Mekki ZOUAOUI et Ahmed ZOUGGARI. Le groupe a élaboré ces contributions afin d'approfondir des aspects particuliers de la dimension thématique couverte et dans l'objectif de réunir les matériaux analytiques pour l'élaboration de son Rapport thématique de synthèse. Ces contributions ont ainsi constitué principalement un support pour les débats organisés au sein du groupe de travail, plutôt que des études exhaustives abordant l'ensemble des aspects scientifiques et pratiques relevant de la dimension thématique étudiée.

Les contributions qui sont publiées ici ont fait l'objet d'un examen au sein du groupe thématique, mais ne reflètent que les points de vue de leurs auteurs.

Il a été jugé utile de publier fidèlement la totalité de ces contributions. Cependant, n'ayant pas fait l'objet d'un travail systématique d'harmonisation, des différences peuvent alors y être décelées tant au niveau des données utilisées qu'au niveau des argumentaires déployés, ainsi que de leur degré de finalisation. En particulier, les données statistiques et les références utilisées sont celles du moment où les contributions ont été remises par les autres.

L'objectif principal de la publication de ces documents est de restituer la richesse du travail de recherche, de documentation et de débat qui a caractérisé le processus d'élaboration du Rapport sur « 50 ans de développement humain au Maroc et perspectives pour 2025 ». Mettre cette richesse à la disposition du lecteur, c'est aussi rendre hommage aux compétences nationales, issues de l'université, de l'administration et de la société civile, qui y ont contribué avec beaucoup d'engagement et de patriotisme.

Nous tenons à les remercier, et à travers eux toutes les personnes et administrations qui n'ont pas hésité à mettre à leur disposition données, documents et divers supports.

Développement de l'Éducation Préscolaire : Réalités et Perspectives

APEF	: Appui à l'Éducation et à la Formation
APTE	: Associations des Parents et Tuteurs d'Élèves
ATFALE	: Alliance de Travail dans la Formation et l'Action pour L'Enfance
ASSBI	: Association pour le Soutien aux services de Bases Intégrés en milieu rural
BAJ	: Barnamaj Awlawiat Jtimaia
COSEF	: Commission Spéciale d'Éducation et de Formation
GKPS	: Groupe Koranic Preschools
FBVL	: Fondation Bernard Van Leer
MEG	: Morocco Education for Girls
USAID	: United States Agency for International Development
MEN	: Ministère de l'Éducation Nationale
MENJ	: Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
U.N.I.C.E.F	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance



Introduction Générale

« Si le patriotisme pour la génération de la libération consistait principalement, à l'époque, à résister contre le colonialisme, il requiert aujourd'hui, de la part des nouvelles générations, une mobilisation totale et une volonté de libérer les énergies et de prendre à bras le corps les problèmes lancinants de l'analphabétisme, de la pauvreté, du chômage des jeunes, de l'aggravation des disparités sociales et inter-régionales. Il s'agit, au même titre, de gagner le pari de la modernisation démocratique, de rehausser l'indice de développement humain, d'accroître la production économique et de stimuler l'effort intellectuel et la création artistique. »
Discours de S.M. le Roi du 20 août 2004.

Le Maroc s'est résolument engagé, avec d'autres nations, dans une nouvelle approche politique, sociale et économique centrée sur le développement humain. Cet engagement marque un tournant décisif et une rupture avec la vision qui a présidé par le passé.

Le fait de constater que la croissance économique, à elle seule, ne parvient pas à enrayer la pauvreté, le chômage et les inégalités, et que pire, en période de récession, elle ralentit le développement social, a fait émerger de nouvelles approches et de nouvelles visions basées sur le développement humain. Il est de plus en plus largement admis que la richesse d'un pays repose sur les capacités de ses ressources humaines. La richesse économique est importante si elle sert le développement humain.

Le développement humain ne peut se réaliser que dans un contexte qui favorise la liberté des citoyens, leur participation à la conception et à la réalisation de projets de société, la pleine mise en œuvre de leurs capacités individuelles et sociales ainsi que le bien-être individuel et collectif. Dans le cadre de cet élan mondial, notre pays s'est fixé d'atteindre, d'ici 2015, les objectifs du millénaire pour le développement afin d'assurer le bien-être et la prospérité de l'ensemble de la population. Les différents rapports au niveau mondial, régional et national tracent les perspectives et proposent des indicateurs précis que chaque pays peut s'approprier en fonction de ses besoins nationaux. Le Maroc, quant à lui, s'est engagé à¹ :

- _ Eliminer la pauvreté et la faim ;
- _ Assurer l'éducation primaire pour tous ;
- _ Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;
- _ Réduire la mortalité infantile ;
- _ Améliorer la santé maternelle ;
- _ Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies ;
- _ Assurer un environnement viable et durable ;
- _ Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

L'ensemble de ces engagements nous place d'emblée dans une situation de recherche des approches, des mécanismes et des outils afin, d'une part, d'identifier les problèmes politiques, économiques, culturels et sociaux et d'autre part, d'échafauder les stratégies et les pratiques nécessaires pour atteindre les objectifs du développement humain.

Par le passé, l'Etat avait un rôle central et prépondérant dans les différents plans de développement du pays. Dans la nouvelle vision, il est amené à partager avec les citoyens et les institutions qui les représentent,

1. Rapport national relatif aux objectifs du millénaire pour le développement, Royaume du Maroc, décembre 2003.

la conception, la réalisation, l'évaluation des actions à entreprendre mais aussi la responsabilité de leurs réussites comme de leurs échecs.

Ce changement de cap pose la question de notre capacité à réaliser les promesses de la nouvelle vision du développement humain dans notre pays. De la performance de cette capacité dépend l'amélioration de notre bien être et de notre position dans le concert des nations.

Or, cette performance ne repose pas seulement sur la volonté des décideurs politiques et sur leurs habilités à procurer le bien être. Tous les secteurs sont sommés d'innover, de mettre les pendules à l'heure et de régler les mécanismes de la nouvelle orientation : la vision, les valeurs, les attitudes et les pratiques sont à redéfinir.

Il s'agit d'édifier une nouvelle culture de concertation, de responsabilités collectives, de solidarité et de partenariat. La gouvernance en est l'instrument essentiel et la démocratie en constitue le ciment.

Pour ce faire, ce projet de société national - et mondial - a besoin du rétablissement de la confiance entre les citoyens, de la mobilisation et de la participation de tous pour le développement de l'éducation. C'est dire l'immensité du chantier mais les atouts ne manquent pas.

Dans ce document, nous nous penchons sur le secteur de l'éducation et plus particulièrement de l'éducation préscolaire car nous pensons qu'il est aussi important pour le pays de se mettre à niveau pour améliorer les conditions humaines que d'investir, le plus précocement possible, dans la formation du jeune citoyen pour assurer un développement durable.

Sa Majesté le Roi Mohamed VI ne cesse, depuis son accession au Trône, d'insister sur l'importance que jouent l'éducation et l'enseignement dans le développement de la démocratie et dans l'économie du pays : *« La question de l'enseignement figure en tête de nos préoccupations actuelles et futures, en raison de son extrême importance, de son impact sur la formation des générations et de leur préparation à accéder à la vie active, pour contribuer à l'édification de la nation, avec compétence, savoir-faire, abnégation et loyauté, en aspirant à accéder au 21ème siècle, par la mise en valeur des potentialités scientifiques, des innovations technologiques de l'époque, ainsi que des larges perspectives qu'elles ouvrent pour l'intégration dans le processus de mondialisation »*².

Nous sommes aujourd'hui à mi-chemin de l'échéance de 2015. Des engagements ont été pris par notre pays concernant l'éradication de l'analphabétisme et la généralisation de l'éducation. Certes, des efforts ont été consentis en matière de généralisation de l'enseignement, d'amélioration de la santé et de réduction des disparités. Cependant, plusieurs leviers nécessaires au développement restent encore peu fouillés voir inexplorés. Parmi ces leviers, nous pouvons citer la qualité de l'éducation qui reste encore un domaine en friche et la généralisation de l'éducation préscolaire, initialement annoncée pour 2004, et actuellement repoussée à 2007.

Nous proposons dans les pages qui suivent de nous arrêter sur ce secteur qui représente à nos yeux un des éléments essentiels, pour édifier le nouveau système éducatif et pour améliorer la qualité de l'enseignement et de l'éducation dans notre pays.

Notre pays aspire à une société démocratique, harmonieuse, égalitaire et moderne, ancrée dans des valeurs spirituelles et sociales qui soutiennent le civisme et qui libèrent les esprits. L'éducation est la voie royale pour atteindre nos aspirations à condition qu'elle vise le développement des ressources humaines dans une perspective durable et ouverte sur le monde. Elle est le moyen le plus sûr pour développer une société de connaissance et de communication nécessaire à la compétition mondiale et à l'acquisition des valeurs de solidarité et de culture démocratique. Cette éducation est plus efficiente lorsqu'elle est dispensée à l'âge le plus tendre.

Dans le nouveau système éducatif du Maroc, la charte nationale d'éducation et de formation, a inscrit la préscolarisation des enfants de quatre à cinq ans comme étape essentielle dans l'enseignement de base. Ainsi, l'enseignement préscolaire est devenu officiel sans pour autant devenir obligatoire. Cette situation est à la fois une contrainte et une opportunité.

2. Extrait du discours du Trône de S.M. Le Roi Mohammed VI le 30 juillet 1999.

Une contrainte, si ce secteur reste le parent pauvre de la réforme, sans vision claire, sans mesures spécifiques et sans moyens nécessaires à son développement.

Une opportunité, si ce secteur est investi par tous les citoyens concernés par l'éducation de leurs enfants et par toutes les instances gouvernementales et non gouvernementales, conscientes de l'importance de l'enjeu, et désireuses de participer à l'amélioration de l'éducation dans notre pays. Par la spécificité historique, sociologique et culturelle, ainsi que par le fait qu'il ne soit pas obligatoire mais nécessaire au développement de l'enseignement, ce secteur pourrait être un laboratoire où se vérifient – et se confirment - de nombreux concepts clefs de la réforme de l'éducation : la mobilisation sociale, la concertation, le partenariat, l'inclusion, la responsabilisation, les différentes formes de formation, les innovations pédagogiques, la recherche scientifique, les nouvelles ressources financières...

Comment y parvenir est la question qui nous habite, depuis une vingtaine d'années, et à laquelle nous nous proposons d'apporter quelques éclairages tout le long de ce document.

1. Arguments en faveur du préscolaire

Il peut paraître inutile de continuer à plaider en faveur de l'importance de l'éducation préscolaire dans la mesure où celle-ci est officiellement inscrite dans la Charte Nationale de l'Éducation et de la Formation. Cependant, tant que l'éducation préscolaire n'est pas une réalité quotidienne dans la vie de chaque enfant, nous pensons qu'il est utile de militer, encore et toujours, pour son importance. En effet, d'un côté, nous assistons à un consensus³ pour dire que ce secteur est essentiel dans le développement psychologique, cognitif et affectif de l'enfant mais, d'un autre côté, nous continuons à voir des décisions, des discours et des pratiques qui vont à l'encontre de l'objectif de généralisation du préscolaire.

La situation de l'éducation préscolaire, dans notre pays, se trouve à la croisée des chemins. Les options qui seront retenues sont d'une importance capitale pour l'avenir de nos enfants et pour les répercussions qu'elles auront sur le développement humain.

Faut-il perpétuer des valeurs et des pratiques qui ont fait notre gloire et notre identité, en les considérant comme un héritage immuable et éternel, ou bien faut-il investir sur l'avenir de nos enfants en optant pour des valeurs enracinées dans notre identité culturelle et ouvertes sur la modernité ? Les exigences de la mondialisation et les changements que notre pays doit opérer ne nous laissent pas le choix. Nous devons résolument faire preuve de créativité et d'innovation en prenant appui sur notre patrimoine pour nous ouvrir au monde. L'époque est au savoir, à la connaissance, à la communication et à l'adaptation permanente aux changements. Le Maroc a besoin de construire un système éducatif en phase avec cette réalité. L'éducation des jeunes enfants dans cette perspective doit débiter le plus tôt possible. L'avenir de l'éducation préscolaire est entre nos mains. Il dépend de notre volonté, des moyens et de l'énergie que nous mettrons pour le développer.

3. A.AKESBI pose la question concernant le consensus et le rapport entre l'élaboration de la charte et sa mise en œuvre. Dans un article intitulé « Eléments d'évaluation de la politique éducative du gouvernement Youssoufi », il écrit : « *La réforme éducative et de formation a fait l'objet d'une mise sous tutelle jamais vue par le passé...A la place de l'élaboration et de la mise en place de la politique éducative du gouvernement, il y a eu élaboration d'un document qualifié de « Charte » de l'éducation et de la formation dans un cadre extra-institutionnel et sans qu'il fasse l'objet d'un débat public* ». in Critique économique, Été-automne 2002, n°E 8, page 194.

Ce commentaire qui remet en cause le caractère consensuel de la charte, nous interpelle car, à notre sens, le processus de l'élaboration de la charte a effectivement obtenu un large consensus indispensable à sa mise en œuvre. Le consensus ne signifie pas unanimité. Par contre, le débat relatif au rapport entre l'instance de conception et l'instance d'exécution reste ouvert.

4. M. FAIQ « Pour un enseignement fondamental avec une composante préscolaire » Contribution du réseau d'experts, COSEF, août 2000, Page 14.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte grâce à ce travail, pour attirer l'attention sur l'urgence de traiter convenablement ce secteur de l'éducation préscolaire en pleine mutation et pour contribuer à son renouvellement.

Dans sa contribution aux travaux de la COSEF, M. Faiq⁴, en s'appuyant sur des études internationales, a mis en évidence les avantages majeurs, que l'éducation préscolaire, peut apporter à la scolarisation de nos enfants. Ainsi, il a montré comment cette éducation peut atténuer les inégalités des chances, promouvoir la généralisation de l'enseignement fondamental et la scolarisation de la petite fille et améliorer la qualité et l'efficacité du système éducatif. Il a également montré comment l'éducation préscolaire est un investissement qui permet à la société de réduire les risques en matière de santé, d'échec scolaire, de délinquance et de violence. Les économies engendrées grâce au développement de ce secteur seront sûrement utiles à la généralisation de l'enseignement et à l'accroissement de sa qualité.

Par ailleurs, le secteur préscolaire est un domaine susceptible de créer de nombreux emplois⁵.

La Charte Nationale de l'Éducation et de la Formation considère l'éducation préscolaire (4 et 5 ans) comme le premier palier de l'éducation fondamentale. En inscrivant cette tranche d'âge dans le système éducatif, elle reconnaît une étape qui, d'une part, assure la continuité entre la famille et l'école et, de l'autre, prépare le jeune enfant au métier d'écolier.

La vocation de l'éducation préscolaire est reconnue quant à sa capacité de préparer à l'école élémentaire. Grâce à son attrait pour les enfants, elle les familiarise avec le fonctionnement de l'école et jette les bases de la scolarisation. Les activités d'éveil, d'expression, d'expérimentation et d'apprentissage permettent à l'institution préscolaire de contribuer à compenser les inégalités et les disparités éducatives qui affectent notre société. C'est dans cette institution que s'acquiert le plaisir de l'effort personnel, les bienfaits de la solidarité et les règles de la socialisation. Par le jeu, la réflexion, l'expression, l'observation et le partage, l'institution stimule chez l'enfant, « l'effort intellectuel et la création artistique »⁶. Elle concorde avec l'aspiration du Premier Ministre du gouvernement d'alternance, A. Youssoufi, à relever le défi de la modernité « par une nouvelle culture où l'élément humain occupe la place centrale »⁷.

La vocation de l'éducation préscolaire est aussi de s'inscrire dans la continuité de l'éducation familiale. La famille est le lieu où l'enfant reçoit les premiers soins nécessaires au développement de son corps et l'amour qui fonde sa personnalité et qui structure son équilibre psychologique.

L'institution préscolaire est destinée à assurer ce continuum entre la famille et l'école élémentaire pour réduire les inégalités des chances et pour assurer l'équité. Sa vocation préventive permet de mettre l'accent sur l'éducation précoce des enfants à risques et de lutter ainsi, contre l'échec et l'abandon scolaires. Elle permet aux parents de se familiariser avec le fonctionnement de l'école et d'apprendre à suivre leurs enfants dans le système éducatif.

Le rôle de l'institution préscolaire est de remédier aux carences familiales et aux difficultés que peuvent connaître les familles en matière d'éducation. L'éducation préscolaire ne prend pas la place de l'éducation familiale mais selon les cas, elle la complète, l'enrichit ou la compense.

La recherche scientifique montre que pour assurer la qualité de la vie des enfants et garantir leurs droits, l'articulation de l'éducation familiale et de l'éducation préscolaire est essentielle.

Le développement de l'enfant d'âge préscolaire est un processus multidimensionnel qui articule la satisfaction des besoins physiques, des besoins intellectuels et cognitifs, des besoins affectifs et des besoins sociaux.

« L'enfant est un être humain en développement. Sa croissance, la formation de sa personnalité et son adaptation sociale se déroulent dans des conditions familiales, sociales et culturelles qui ne sont pas identiques pour tous entraînant des comportements variables d'un enfant à l'autre. »

5. M. FAIQ souligne avec justesse l'énorme potentiel existant en matière de création d'emplois, en s'appuyant sur les estimations du ministère de l'Éducation nationale. Il apparaît « qu'environ 50 000 emplois nouveaux » pourraient être créés.

6. Discours de S.M. le Roi du 20 août 2004

7. Déclaration de politique générale du 17 avril 1998, par le Premier ministre,

Malgré ces différences interindividuelles liées aux conditions de vie, on retrouve un ensemble de besoins qui reste relativement stable quel que soit l'enfant dont on parle.

- les besoins physiologiques : manger, boire, dormir, se reposer, se sentir propre...
- les besoins affectifs : se sentir aimé, compris, respecté, protégé, encouragé...
- les besoins de mouvements : jouer, courir, danser...
- les besoins de communication : parler, chanter, crier, raconter, rire...
- les besoins de socialisation : appartenir à un groupe, partager, coopérer...
- les besoins d'imagination : rêver, créer, faire semblant, inventer...
- les besoins d'autonomie : faire tout seul, prendre des risques...
- les besoins de connaissance : observer, apprendre, expliquer, explorer, manipuler, découvrir, répéter...
- les besoins d'identité : se connaître, se repérer dans le temps, dans l'espace...

Pour que l'enfant puisse s'épanouir et développer ses potentialités, il est important de veiller à ce que l'aménagement de la classe, l'organisation des activités, l'approche pédagogique et la relation éducative répondent à la satisfaction de ses besoins »⁸.

Le développement de l'enfant est un processus continu, unique dans lequel les besoins sont constamment en interactions. De la qualité de la satisfaction de ces interactions dépend la nature de son évolution en tant qu'être singulier mais aussi en tant que citoyen rattaché à une société.

Le développement de l'enfant ne repose donc pas sur une simple prise en charge de ses besoins fondamentaux (se nourrir, s'habiller et dormir). Il est surtout fondé sur une éducation qui favorise son adaptation continue à son environnement naturel, social et culturel. La maîtrise de cette adaptation lui permet, à son tour, d'agir sur son environnement. Pour que l'enfant soit acteur de son développement il faut qu'il bénéficie d'une pédagogie ouverte, riche en activités et stimulante. La confiance qu'il va avoir en lui-même agira durablement sur sa scolarité, sur les relations avec autrui et sur sa place dans la société. L'enfant aura tout à gagner à trouver une institution qui lui apprend ses droits et ses devoirs et qui organise les espaces de leur mise en oeuvre. A cet âge, l'enfant est demandeur d'aide pour qu'il puisse faire tout seul.

Les apprentissages basés sur la répétition, la mémorisation et la soumission ne favorisent pas son développement et encore moins l'adaptation à son environnement et à son temps.

Le développement de l'enfant dans un champ éducatif respectueux de sa personne lui permet de s'exprimer dans sa langue maternelle (arabe dialectal et amazigh), de se mouvoir à son aise, d'affirmer sa personnalité, de satisfaire sa curiosité et renforce, ainsi, son identité individuelle. Le renforcement de cette identité individuelle l'inscrit tout naturellement dans son groupe social et culturel avec attachement et avec confiance. La relation éducative ne peut pas reposer sur l'autoritarisme, la ruse et l'évitement. Elle doit se tisser sur des projets qui nécessitent l'échange, la solidarité et l'enrichissement mutuel. L'accroissement du développement humain devient un objectif et un support de toutes les actions éducatives.

L'éducation préscolaire est un pilier essentiel dans le développement de l'enfant. Mais, elle ne le concerne pas tout seul. Elle intéresse toutes les parties concernées par l'enfance : l'éducateur, les parents, l'institution, le système d'enseignement et la société.

1.1. Pour l'éducateur

La formalisation de l'éducation préscolaire est, certes, une opportunité pour notre société mais elle constitue avant tout un défi à relever. L'absence de formation dans ce domaine place l'éducateur face à une énorme

8. B. EL ANDALOUSSI « Les droits de l'enfant au préscolaire », Valise pédagogique, FBVL, UNICEF, APEF, MEN, ATFALE, en cours de publication

9. Discours Royal du 20 août 2004

responsabilité. S'il est légitime de revendiquer de bonnes conditions de vie et la reconnaissance d'un statut convenable, il est tout aussi primordial de rechercher les voies de la qualification et de la professionnalisation. En effet, la responsabilité sociale qui lui incombe de préparer les jeunes enfants à la scolarité et à la vie, exige une vision claire et une formation solide et permanente. Il n'est plus possible d'admettre le simple gardiennage qui, au mieux, fait patienter les enfants avant d'aller à l'école, au pire, leur inculque des habitudes, de dressage, de passivité, de soumission et d'absence de créativité.

1.2. Pour les parents

Un service préscolaire de qualité augmente et étaye le désir de réussite de leur enfant. Leur implication et la manière avec laquelle ils vont envisager son avenir vont déterminer la qualité de cette réussite. La confiance que les parents vont placer dans l'institution va libérer leur esprit et va leur permettre de s'investir dans leurs activités professionnelles. Les mères peuvent ainsi disposer de plus de temps pour leur propre bien-être et celui de leur foyer.

De même, la fratrie et particulièrement les filles, dans les zones rurales, se trouvent libérées de la garde des jeunes enfants et peuvent ainsi se consacrer à leur scolarité et à leurs propres activités.

Le préscolaire élargit les droits de chacun au sein de la famille.

Certes, le bien-être de la famille repose sur une chaîne de solidarité librement consentie. Mais, lorsque cette solidarité devient étouffante, elle perd de sa qualité et de sa valeur sociale. Le bien-être du jeune enfant en est alors largement affecté.

Un service préscolaire de qualité contribue à combattre la grande pauvreté en donnant aux enfants issus des familles les plus démunies le plaisir d'apprendre et l'envie de poursuivre leur scolarité.

L'implication des parents est essentielle à la qualité de l'éducation préscolaire. En effet, lorsque leurs exigences sont élevées, elles contribuent à augmenter le niveau des prestations éducatives.

1.3. Pour l'institution préscolaire

L'institution préscolaire peut bénéficier d'une source de reconnaissance en installant le professionnalisme et la qualité. Son rôle éminent, dans la lutte contre l'analphabétisme, dans la réduction des disparités, dans le maintien des élèves à l'école fondamentale et dans l'accroissement de leurs performances scolaires, participe à son utilité sociale. Sa réputation souffre actuellement de mercantilisme. Mais, cette réputation peut être renversée grâce à l'organisation des conditions humaines, pédagogiques et matérielles aptes à favoriser le développement des jeunes enfants, leur bien être et leurs apprentissages.

1.4. Pour l'enseignement primaire

L'éducation précoce des jeunes enfants participe à la préparation à l'école élémentaire. La généralisation de l'enseignement fraîchement acquis dans notre pays a besoin de soutien pour assurer sa pérennité. Il est démontré scientifiquement que le bénéfice de l'éducation préscolaire se ressent au niveau de l'enseignement primaire. Ce bénéfice réduit considérablement les redoublements dans les premières années liés à l'inadaptation scolaire des enfants et à leur difficulté d'entrer dans le monde de l'écrit. Le préscolaire constitue une passerelle linguistique entre la langue maternelle de l'enfant et la langue d'enseignement.

En recevant des enfants ayant bénéficié d'un préscolaire de qualité, l'enseignement primaire bénéficie d'un capital qu'il a traditionnellement pour tâche de transmettre aux enfants au cours de la première année. Les enseignants reconnaissent les bienfaits de cette préscolarisation car les enfants s'adaptent plus facilement et

réussissent mieux. En effet, le préscolaire leur apprend l'organisation, l'ordre, et les règles de la classe. Il les prépare, aussi, à la lecture et à l'écriture.

Par ailleurs, le champ de l'éducation préscolaire, est un domaine plus propice aux innovations pédagogiques. Le fait de ne pas être soumis à un programme préétabli et rigide offre des perspectives d'expérimentation et de recherche. Les objectifs et les pratiques innovantes générés par la recherche peuvent bénéficier à l'enseignement primaire. L'espoir, est de voir l'éducation préscolaire participer à l'émancipation de l'enseignement primaire en lui insufflant de nouvelles valeurs éducatives actives loin des apprentissages mécaniques et des méthodes désuètes.

1.5. Pour la société

Le chantier de l'éducation préscolaire est une opportunité que nous devons saisir. Il représente un laboratoire où peuvent se mesurer les réflexions et les pratiques de la société moderne qui aspire à conjuguer harmonieusement, dans une interaction féconde et positive, les traditions séculaires et les nouveautés de la civilisation contemporaine.

L'espace préscolaire, est le lieu où la société peut aider l'enfant à se construire en adoptant les valeurs de la collectivité, en respectant ses lois et en apprenant les règles sociales et religieuses. L'enfant que nous inscrivons dans la société du savoir et de la communication prendra goût à l'apprentissage, à la connaissance et à l'exploration. C'est un enfant sauvé de l'analphabétisme, utile à lui-même, à sa famille et à son pays. L'enfant, à qui la société apprend le respect de soi, la liberté et l'émancipation dans la collectivité, appréciera l'autre, le partage et l'échange enrichissant. L'acquisition des normes sociales, permet à cet enfant de les respecter et de participer à l'édification d'une société plus juste, plus égalitaire et plus riche. Cet enfant n'est pas un enjeu entre les mains de ceux qui véhiculent des idées obscurantistes et qui pratiquent la surenchère, le radicalisme et la démagogie.

L'enjeu pour les élus et les décideurs est de taille. Il n'est pas admissible de continuer à assister à l'ouverture de nouvelles institutions préscolaires sans formation de ses cadres et sans réel encadrement politique et pédagogique. Il est urgent de penser la formation des éducateurs du préscolaire en conformité avec les orientations politiques de notre pays et avec une organisation scientifique sagement réfléchie. Il n'est pas supportable de continuer à voir des enfants défavorisés entassés dans des garages et des appartements insalubres. Il n'est plus concevable de continuer à exiger des enfants de se taire, de ne pas bouger et de ne pas discuter avec les adultes, au moment, où notre rôle est de leur donner l'occasion de s'exprimer, de se mouvoir et de dialoguer avec leurs pairs et avec leurs éducateurs. Dans ce cas, ne soyons plus offusqués de voir ces jeunes enfants, une fois atteint l'âge adulte, manquer d'initiatives et d'esprit créatif, « *méconnaître le lien intrinsèque entre les droits et les obligations, confondre liberté et anarchie* »⁹.

Ce secteur, plus que d'autres, ne supporte pas l'improvisation et les solutions hâtives. C'est un secteur où le désintérêt peut hypothéquer une génération et où, au contraire, l'investissement peut participer au développement humain nécessaire à la croissance des richesses de notre pays.

Ce secteur quasiment privé et non obligatoire peut devenir le creuset des contradictions et des conflits d'intérêt si la volonté des décideurs et des divers acteurs, ne se concrétise pas avec intelligence et force dans une vision claire. La multiplicité des acteurs et des parties concernées peut être une chance, si la gestion des intérêts est promue dans un rapport serein et démocratique.

L'espace du préscolaire constitue un moyen pour impliquer toutes les parties concernées, dans une approche participative, pour promouvoir ce secteur. C'est une occasion qui doit permettre la définition et la mise en œuvre d'une vision adéquate, acceptée et comprise par tous, la précision des moyens indispensables, la clarification des rôles respectifs et la mise en place des mécanismes permettant d'atteindre les objectifs.

9. Discours Royal du 20 août 2004

2. Rétrospective

Pour comprendre la situation des institutions préscolaires aujourd'hui au Maroc, il nous paraît nécessaire de nous intéresser à leur histoire afin d'apporter un éclairage sur le cheminement de leur évolution. Nous n'avons pas la prétention de faire une analyse historique qui dépasserait le cadre de ce travail. Nous souhaitons simplement interroger le passé en remontant le plus loin possible le cours de l'histoire. Notre but est de déchiffrer et de comprendre, à travers les politiques éducatives successives et les finalités de ces institutions, les caractéristiques de la situation actuelle. Nous effectuerons cet examen à partir de l'**héritage** de la période du Protectorat concernant l'éducation préscolaire et à partir des **décisions des différentes politiques gouvernementales nationales**, depuis l'indépendance.

2.1. L'héritage de la période du Protectorat

Avant de décrire les éléments hérités de cette période, nous proposons de brosser un tableau succinct de la situation de l'enseignement des jeunes enfants avant le Protectorat afin de mieux comprendre l'origine de cet enseignement.

Avant la période du Protectorat, la situation de l'enseignement au Maroc, repose sur le cumul d'un long héritage issu de la tradition arabo-islamique. Cet héritage trouve ses origines dans l'avènement de l'Islam au Maroc. « *Le Coran et la Tradition (gestes et paroles du Prophète) constituaient la science suprême que tout aspirant à la sagesse recherchait* »¹⁰. L'organisation de cet enseignement relève avant tout de la responsabilité de chaque musulman qui voit dans cet accomplissement un acte religieux dont il doit s'acquitter. La quantité et l'expansion des écoles coraniques dans toutes les régions du pays en sont le plus grand témoignage, elles reçoivent les enfants de toutes les classes sociales. Cependant, rares sont les textes qui peuvent nous donner une image précise sur le taux de fréquentation et sur la description sociologique des enfants qui fréquentent ces institutions. Les chiffres varient selon les auteurs. L. Paye rapporte qu'à la veille du Protectorat, 150 000 enfants fréquentent les écoles coraniques et 2500 les Medersas sur une population de 800 000 enfants. Selon la description de Michaux-Bellaire, l'enseignement coranique est très répandu partout au Maroc, particulièrement dans les régions de Souss et de Fès qui comptent à elles seules 120 Msids et 2 500 élèves.

La littérature¹¹ nous renseigne surtout sur le rôle primordial des écoles coraniques dans l'expansion et la consolidation de l'Islam. Elle montre le rôle joué par ces institutions dans la sauvegarde des valeurs et dans la reproduction sociale. Elle informe sur les finalités de l'enseignement, sur les méthodes éducatives utilisées et sur les conditions d'engagement des talebs et des fkihs. Enfin, elle abonde de biographies de savants religieux. Par ailleurs, à travers les écrits, on voit combien ces écoles participent à la résistance contre tous les événements externes qui peuvent constituer une menace pour l'Islam.

Cette littérature nous permet de dresser une description sommaire de l'institution coranique, son organisation semble inaltérable par le temps.

10. M. Merrouni, *Le collège musulman de Fès (1914-1956)*, Thèse de Ph. D Université de Montréal, Faculté des Sciences de l'Education, Montréal, 1981, p 81

11. Plusieurs auteurs se sont penchés sur la question des écoles coraniques d'un point de vue historique, pédagogique, sociologique et politique : E. Michaux-Bellaire (1911), I. Salama (1938), L. Paye (1957), A.M. Soussi (1960), M. Merrouni (1981), A. Guennon (1981), N. Zerdoumi (1982), M. Abou Taleb (1982), A. Chettaoui (1986), A. Arfaoui (1987), a. Ben El Azmia (1989), A. Zouggar (1991), K. Bouzoubaa (1991), A. Lamdasni et col. (1993), K. EL Andaloussi (1995).

Tableau d'une institution coranique millénaire

L'institution coranique est d'une grande austérité en raison de sa mission divine. Elle est chargée d'apprendre aux enfants le Coran et l'instruction religieuse. Elle accueille, sans distinction d'âge, des enfants de 5/6 ans à 16 ans. La quasi-totalité sont des garçons. Ceux qui persévèrent dans l'apprentissage et maîtrisent la connaissance du Coran dans sa totalité deviennent taleb à leur tour. A ce titre, ils peuvent ouvrir une école coranique, devenir préposés d'un fkih ou rejoindre les medersas.

Prise en charge par la société, l'institution coranique épouse fidèlement le contexte social du groupe qui la met en place. Une simple pièce, sans aération et peu illuminée, adossée à la mosquée ou la maison d'un fidèle, suffisent pour accueillir les enfants. La jmâa (dans les villages) ou la population d'un quartier engageant un taleb ou un fkih sur la base de son instruction, de son éducation et de sa morale, pour une durée limitée qui porte le nom du taleb lemcharet. Le taleb, occupe également les fonctions d'imam, d'adoul et d'écrivain public. Mais il peut aussi être tailleur, guérisseur, commerçant, etc. Ces différentes fonctions, lui permettent d'occuper un statut central dans la communauté.

Ses méthodes éducatives sont basées sur l'apprentissage par cœur et sur la mémorisation sans faille. Elles ne laissent aucune interaction possible entre le Maître et l'apprenant. L'enfant ne doit se présenter pour réciter le verset coranique qu'après en avoir une maîtrise mnésique totale. Dans le cas inverse, il reçoit le châtement qu'il mérite du maître. Le père de l'enfant a donné d'avance plein pouvoir au maître à ce sujet.

L'apprentissage du Coran est considéré comme un don du ciel. Le Coran s'apprend sans avoir besoin de discussion ni de réflexion. L'enfant, s'il reçoit la bénédiction et le don du ciel, comprendra plus tard. Tous les enfants n'ont pas la chance d'arriver au bout de cet apprentissage. S'ils s'attardent plus qu'il ne faut, ils sont déclarés inaptes par le maître et, à la déception de leurs parents, ils doivent apprendre un métier ou aller garder les moutons.

L'apprentissage du Coran repose exclusivement sur la mémoire sans exigence de compréhension. La soumission à l'autorité du fkih constitue la condition essentielle pour parvenir à cet apprentissage. C'est au prix de cette soumission totale que l'enfant peut espérer la reconnaissance du maître et de la communauté.

L'école coranique, dont les origines remontent, selon plusieurs auteurs, au IV^{ème} siècle de l'hégire, a connu relativement peu de changement à travers les siècles. Située au départ dans l'enceinte de la mosquée, elle sera placée en dehors vers le 10^{ème} siècle¹².

La simplicité de son organisation, son rôle social et sa sacralité ont permis à cette institution de se maintenir et de se répandre en s'intégrant dans des groupes sociologiques très diversifiés. En diffusant l'instruction religieuse et en proposant des services adaptés aux populations, cette institution a bénéficié d'un réel prestige qui transparait à travers la fonction sociale et politique dont jouit le maître d'école.

2.1.1. Le rôle politique des Msids et des écoles coraniques

Le traité¹³, qui scelle la politique du Protectorat, prévoit « d'établir au Maroc un régime régulier, fondé sur l'ordre intérieur et la sécurité générale, qui permet l'introduction des réformes, et assure le développement économique du pays. » Ce traité prévoit également parmi ses clauses d'« instituer au Maroc un nouveau régime comportant les réformes administratives, judiciaires, scolaires, économiques, financières. Ce régime

12. ARFAOUI A. « Le Koultab, l'Islam et l'Éducation » Etude sociolinguistique et pédagogique d'une institution millénaire de l'école coranique. Thèse de 3^{ème} cycle, PARIS V 1986/87.

13. Traité de Protectorat signé à Fès le 30 Mars 1912.

sauvegardera la situation religieuse, le respect et le prestige traditionnel du Sultan, l'exercice de la religion musulmane et des institutions religieuses, notamment de celles des Habous . »

Le Maréchal Lyautey, initiateur de ce traité, a pour mission de servir les intérêts militaires et politiques de la France. Il ne méconnaît pas pour autant l'attachement du peuple marocain à ses traditions musulmanes et à la monarchie. « *Il reconnaissait les héritiers des Almoravides et des Almohades qui, aux époques glorieuses, avaient régné sur l'Espagne et l'Afrique et fait fleurir le long de la Méditerranée une noble civilisation dont les monuments, les mosquées, les palais et les medersas du Maroc portaient témoignages* »¹⁴.

L'une des missions essentielles du Protectorat consiste à introduire des réformes visant la modernisation du pays tout en préservant « *la stabilité de la société marocaine, comme la permanence des institutions* »¹⁵. Le respect des traditions religieuses et culturelles nationales, doit guider toute la politique de la période du Protectorat.

Lucien PAYE rapporte que les bases politiques de l'enseignement sont jetées en 1915 par une commission, présidée par Lyautey dont les travaux sont officiellement validés, quelques temps plus tard, par le Dahir du 17 février 1916.

L'introduction des premiers établissements éducatifs vise essentiellement à répondre aux besoins en formation des cadres afin qu'ils puissent participer à la mise en place des réformes. Le développement de l'enseignement primaire n'est introduit que plus tard. L'éducation préscolaire n'est même pas évoquée¹⁶.

Parallèlement, le système d'enseignement au Maroc, préexistant à la période du Protectorat, est à l'image du développement social du pays. Son organisation couvre les institutions élémentaires, par le biais des Msids et des écoles coraniques, les institutions secondaires par le biais des medersas et enfin le niveau supérieur par les universités.

Ces institutions relèvent de l'autorité religieuse et ne sont pas concernées par les réformes scolaires stipulées par le traité de 1912.

Les oulémas qui jouissent d'un grand prestige social, politique et religieux dans la société, adoptent une position qui s'avère capitale au cours de la période du Protectorat. Ils jouent le rôle « des gardiens du temple » en dénonçant toutes les actions politiques menées par l'administration française qui menacent l'identité culturelle et religieuse des Marocains. C'est dans ce rapport de force et de jeu politique que nous paraît résider l'explication de l'évolution du système de l'enseignement au Maroc pendant le Protectorat. Les relations qui oscillent, sans cesse, entre négociation et confrontation ont déterminé le cours de cette évolution.

Nous n'analyserons pas dans ce travail la nature de ces relations qui sont avant tout d'ordre politique. Néanmoins, si nous les évoquons c'est parce qu'elles nous fournissent des éléments de compréhension sur l'état dans lequel le Maroc indépendant a trouvé ses *Msids* et ses écoles coraniques.

La période du Protectorat a créé une situation où s'exercent des rapports de forces inégaux et antagonistes. La suspicion et le rejet qui en sont nés, provoquent une autodéfense tout à fait naturelle au sein de la société marocaine et particulièrement chez les plus traditionalistes. Ceux-ci s'érigent en protecteurs des institutions et des valeurs ancestrales du Maroc. A partir de là, tout développement ou toute réforme des institutions scolaires du pays ne peuvent rencontrer que résistance, opposition et lutte.

Les *Msids* et les écoles coraniques, lieux d'expression de la religion et de la langue arabe, jouent un rôle politique contre ce qui apparaît comme une invasion agressive, porteuse de valeurs étrangères à la culture et aux traditions du pays¹⁷. Les *Msids* deviennent, pour la majorité des marocains, l'institution refuge

14. Général Catroux, Ambassadeur de France « LYAUTEY LE MAROCAIN », édition hachette, 1952, page 73.

15. Lucien PAYE, « Introduction et Evolution de l'Enseignement Moderne au Maroc » Imprimerie Arrissala, Rabat, 1992, Edition, introduction et notes par Mohamed BENCHEKROUN.

16. Il est à signaler que l'éducation préscolaire n'a connu un véritable essor en France que vers les années glorieuses de la reconstruction du pays après la Deuxième Guerre Mondiale.

17. Cette position de rejet s'est perpétuée bien après l'Indépendance. Les fkihs se sont sentis investis de la mission de parer à toute introduction de changement, surtout lorsque les modèles sont exogènes. Nous y reviendrons.

pour instruire leurs enfants et pour enraciner leur identité musulmane et nationale. Ce phénomène, décrit abondamment par la littérature de l'époque, nous permet de comprendre pourquoi ces institutions restent en marge des changements qui bouleversent toutes les institutions de la société marocaine.

Ce système résiste tout au long de la période du Protectorat. Rappelons qu'il n'est pas concerné par les réformes conformément au respect des accords du traité. Les autorités politiques du Protectorat optent pour la création d'un système d'enseignement parallèle moderne, convaincu qu'à la longue, le système traditionnel s'effondrera de lui-même. Les tensions nées de cette politique, poussent des nationalistes marocains à créer des écoles coraniques musulmanes privées dont l'objectif est de contrecarrer l'emprise du Protectorat sur l'enseignement.

Dans ce jeu politique, les Msids, sous l'impulsion des nationalistes, changent d'orientation en intègrent de nouvelles disciplines à leur enseignement : calcul, histoire ou autres (puisque la liste n'est pas limitative) conformément au Dahir du 1^{er} avril 1935. Mais, un nouveau Dahir du 11 Décembre 1937 vient contrecarrer ce dessein, en précisant la mission exacte du *Msid* traditionnel. Les contenus des enseignements de cette institution doivent porter « *sur l'enseignement du Coran, la langue et l'écriture arabes, la grammaire, la lecture de recueils didactiques religieux, la récitation des mêmes recueils, la morale et la discipline familiale.* »¹⁸. Ce Dahir attribue à la délégation des sciences islamiques la responsabilité de l'administration de ce secteur, l'autorité de gestion, de définition des conditions de travail et d'élaboration des contenus.

Les événements internationaux (la Deuxième Guerre Mondiale) et la volonté des nationalistes et du palais royal, de contrôler et d'étendre l'enseignement en ont décidé autrement.

C'est dans ce jeu de forces que naissent les germes de l'école nationale marocaine qui aspirent à un ancrage dans l'histoire et l'identité nationale et à l'ouverture sur le monde nouveau. L'ouverture des classes primaires pour les filles et l'inauguration des classes modernes par les membres de la famille Royale et par des figures du mouvement national finissent par sceller les contours de l'école nationale qui va naître après l'indépendance.

2.1.2. *Le rôle culturel des Msids et des écoles coraniques*

L'organisation de l'enseignement des Msids et des écoles coraniques continue à fonctionner selon les méthodes et les rites hérités du passé. Ces institutions jouent le rôle d'instruction primaire en dispensant aux enfants les rudiments de la lecture et de l'écriture arabe.

Certains talebs semblent mettre plus de hardiesse dans la tâche en perpétuant les mêmes rites et les mêmes méthodes hérités de leurs maîtres. L'apprentissage du Coran par cœur, sans explication, et l'instruction religieuse restent les fondements de cet enseignement.

Les méthodes pédagogiques sont simples, et malgré l'apparition de nouveaux outils qui pourraient soutenir les apprentissages, les maîtres restent fidèles à la planche, à l'encre fabriquée à partir de la laine du mouton et au rythme qui fait fonctionner la classe comme une horloge.

Rien ne doit changer. Le rituel est un élément fondamental de la vision et des pratiques pédagogiques du fkih. Cet enseignement doit être transmis par le Maître dans les mêmes conditions qui lui ont permis de le recevoir, par la grâce de Dieu. En effet, comme le fait remarquer Merrouni (1981), l'apprentissage du Coran n'est pas une question de technique pédagogique mais une question de don. Le maître doit s'acquitter de son devoir en transmettant à d'autres la connaissance du Coran. Il est investi d'une mission divine puisqu'il fait partie des élus auxquels Dieu a mis le Coran dans le cœur. S'écarter de cette responsabilité constitue un péché et justifie le désir de préserver l'immuabilité de cette institution, par tous les moyens. Le recours à des pratiques disciplinaires pouvant aller jusqu'à une grande violence est très fréquent et reçoit l'assentiment total des parents car la fin justifie les moyens. En effet, avoir un enfant qui connaît le Coran et qui applique la

18. Cité par Lucien Paye, « *Introduction et Evolution de l'Enseignement Moderne au Maroc* » Imprimerie Arrissala, Rabat, 1992.

parole de Dieu et de son prophète, représente pour eux une grande fierté qui n'a d'égal que le sentiment de s'acquitter de leur devoir religieux.

C'est dans cette perspective de sacralité qu'il est aisé de comprendre pourquoi le travail des enfants dans les *Msids* ne connaît pas de répit. La journée commence dès l'aube pour s'achever au coucher du soleil. Les seules pauses autorisées permettent au *fkih* de se restaurer, de se reposer, surtout s'il est âgé, ou de vaquer à ses occupations. Les exercices physiques, les jeux, les échanges entre enfants n'ont pas leur place. Ils constituent une perte de temps pour les enfants et portent atteinte à la réputation et au sérieux du Maître. En effet sa valeur est estimée à partir de sa sévérité dans l'action d'enseignement et à partir de la rapidité d'apprentissage des enfants.

Cependant, l'étude de la politique de l'enseignement de cette période montre que l'intérêt des autorités du Protectorat se porte davantage sur « les fruits mûrs » (fils de notables, familles influentes...) que sur un investissement durable qui va nécessiter plus de temps et dont l'avenir est incertain. Le Protectorat s'oriente vers un enseignement élitiste réservé à une couche sociale restreinte. Mais, contrairement aux aspirations idéologiques des autorités, cet enseignement donne naissance à une génération de nationalistes conscients des problèmes et aspirant à des changements. Le mouvement national, revendique l'instruction des masses marocaines et entame des luttes visant la modernisation des écoles musulmanes. Le Roi Mohamed V, appuie ce mouvement et prend des initiatives dans ce sens. Il crée le collège Royal, tribune de modélisation des objectifs éducatifs, sociaux et culturels, pour le peuple marocain. Il inaugure des écoles modernes et soutient l'expansion des écoles traditionnelles, montrant ainsi l'importance de l'enseignement dans la prise en charge du peuple et de sa destinée.

A partir de 1942 et surtout après la réforme de 1945, sous la pression du mouvement national et de l'autorité Royale¹⁹, l'école moderne peut se développer grâce à l'accroissement relatif des écoles libres et à l'engouement social pour les écoles modernes. 220 classes sont créées par an pour accueillir 10 000 enfants. (Vermeren P. 2002).

La réforme de 1945 a un impact sur la structure de l'école coranique. En effet, les écoles modernes font appel aux *Moudariss* (instituteurs suppléants) qui seront puisés dans le vivier des enseignants des écoles traditionnelles.

A la veille de l'indépendance, les *Msids* et les écoles coraniques qui constituaient la charpente du système d'enseignement avant le Protectorat, bien qu'encouragés à se maintenir pour instruire le plus grand nombre d'enfants, connaissent un ralentissement de leur importance en faveur des écoles primaires modernes.

Très vite, le choix des langues d'enseignement deviendra également un enjeu politique. La langue arabe est considérée comme un outil éminemment identitaire et politique face au projet des autorités protectorales. Ces dernières, convaincues de la supériorité et de l'utilité pratique de la langue française, ont d'abord tenté de remplacer la langue arabe avant de décider de s'incliner devant le mouvement national et d'admettre son usage, en tant que langue nationale, dans le programme des écoles musulmanes.

L'attachement du mouvement national à la langue arabe et à l'islam, deux valeurs refuges contre le projet du Protectorat- ainsi que le recrutement des *Moudariss* dans le système de l'école nationale ont créé les premières esquisses de l'école nationale naissante. La langue arabe en tant que « projet idéologique » s'est mêlée à la religion et a eu du mal, à l'époque, à concurrencer le projet moderniste dont la langue française était porteuse.

Ce dilemme, doublé de la difficulté des enseignants de langue arabe à renouveler leurs méthodes pédagogiques, a fait le reste.

Pendant la période du Protectorat, le champ scolaire se constitue dans la confrontation de deux visées politiques qui, bien que divergentes, ne sont pas pour autant diamétralement opposées.

19. Vermeren.P, « *Ecole, élite et pouvoir au Maroc et en Tunisie au XX siècle* ». Edition Alizés, février 2002 Rabat, Page 121.

D'un côté, une force d'occupation qui tente de s'imposer par les armes et par « *la conquête des âmes* »²⁰ et de l'autre une monarchie séculaire et un peuple fier de ses traditions qui se rattachent à son histoire et à ses valeurs culturelles.

Dans ce conflit politique, les décisions ne sont jamais tranchées. Les rapports de force évoluent et changent selon les aléas internes aux pays et selon les circonstances internationales. C'est ainsi que nous pouvons comprendre l'héritage éducatif complexe que le Protectorat va laisser.

En effet, on observe au moment de l'indépendance plusieurs systèmes d'enseignement, une multiplication des finalités éducatives, des inégalités entre les différents corps d'enseignants et des disparités dans les modes de fonctionnement et de financement des écoles.

L'étude des systèmes éducatifs constitués pendant la période du Protectorat ne permet pas de relever des éléments qui témoignent de l'existence de l'éducation préscolaire. Cependant, la littérature nationaliste de cette période souligne une notion, qui mérite d'être relevée. Il s'agit du souci d'instruire les petits enfants (الصبيان) au plus bas âge (نعومة الأظافر). La notion de préparation à l'enseignement ou à l'adaptation de l'enfant est encore totalement absente. Certes, certains textes de savants marocains et arabes insistent sur l'intérêt d'introduire une progression dans l'apprentissage des enfants en débutant par les textes les plus courts pour aller vers les textes les plus longs. Cette même littérature définit les valeurs éducatives (التأديب) que les enfants doivent acquérir et le comportement idéal que doit avoir le Maître. Néanmoins, la quasi-majorité de ces institutions ne peut être assimilée à une institution préscolaire.

Par contre, le système d'enseignement français (dit européen) et israélite (qui relève du même système), dispose des classes maternelles qui dispensent des activités adaptées aux enfants en âge préscolaire. Ces classes préscolaires, en nombre limité, relèvent la plupart du temps de congrégations religieuses.

La fin du Protectorat laisse une situation politique marquée de fortes dissensions. L'objectif principal du mouvement national, autour du Roi Mohamed V, s'est fixé sur la conquête de l'indépendance. Mais une fois l'indépendance acquise, les visions divergentes engendrent un climat dans lequel toutes les décisions sont susceptibles d'activer les contradictions et de crispier les positions, voire de faire éclater l'union.

Au départ de l'administration française, le Maroc se retrouve face à une situation difficile. D'un côté, la vie économique et sociale, complètement bouleversée pendant quarante ans, est sur les rails de la modernité. D'un autre côté, la vie politique et culturelle est sous tension. Poursuivre le développement économique et social et créer les conditions politiques et culturelles favorables représentent un défi majeur pour les dirigeants du pays. Cette immense responsabilité impose des compromis aux leaders de la jeune nation naissante. C'est ce paradigme qui va constituer le creuset de la politique nationale après l'indépendance et va conditionner les grandes orientations en matière d'éducation.

Résumé de l'héritage de la période du Protectorat

L'héritage en matière d'éducation, à proprement parler, reflète les orientations politiques que l'administration du Protectorat a pu imposer au Maroc: un pays, organisé intrinsèquement dans la dynamique du développement économique de la métropole (la France) et dépendant pour son évolution. Toutes les structures organisationnelles et humaines mises en place visent le renforcement et la perpétuation de cette politique. En matière d'enseignement, outil privilégié de cette visée, le bilan parle de lui-même.

En 1955, au niveau des ressources humaines, alors que 100% des enfants européens fréquentent l'école, 13% des marocains seulement sont scolarisés. 640 marocains ont obtenu le baccalauréat contre 8200 français.

20. Général Catroux, Ambassade de France, « *LYAUTEY LE MAROCAIN* » Edition Hachette 1952

Ainsi, à cette époque, le Maroc²¹ dispose de 19 médecins marocains et de 6 pharmaciens pour respectivement 875 médecins et 330 pharmaciens français. Les ingénieurs marocains sont au nombre de 30. Les instituteurs sont au nombre de 4000 et la majorité exercent sans qualification pédagogique²².

L'analphabétisme est quasiment total. Le premier recensement général de la population effectué en 1960 montre qu'il touche 96% des femmes et 78% des hommes²³.

Au niveau des structures, plusieurs systèmes d'enseignement cohabitent et des institutions de formation professionnelle sont créées pour répondre aux exigences immédiates dans divers domaines (agriculture, industrie etc.). Ces créations visent à faire face aux pressions du moment, sans vision de développement durable.

Au niveau idéologique, la politique élitiste suivie n'a pas permis de développer le corps enseignant marocain nécessaire à la généralisation de l'enseignement. La plus grande cohorte des éducateurs relève de l'enseignement traditionnel. En s'accrochant aux dogmes identitaires, ils ne se sont pas appropriés les mécanismes de la dynamique du changement. La plupart, issus des écoles coraniques, maîtrisent uniquement le Coran et la langue arabe.

D'un côté, la création d'un système prometteur d'avenir et idéologiquement contrôlé, a conduit à la constitution d'une élite très restreinte. De l'autre, la tolérance d'un système traditionnel enfermé dans le passé, a amené ceux qui le fréquentent à la paupérisation et à la marginalisation.

Former des cadres, immédiatement utiles à la politique économique du Protectorat, ne pouvait laisser qu'un Etat traversé de visions opposées et d'aspirations antagonistes. Trois grandes tendances émergent.

Les tenants des écoles traditionnelles appellent à un retour aux sources. Les tenants du réformisme réclament des changements dans le respect de l'authenticité et des valeurs arabo-musulmanes. Les tenants du modernisme rêvent d'une transformation en rupture avec le passé. Ils aspirent à la construction d'un système d'enseignement ouvert sur le monde et axé sur l'efficacité et l'efficience.

Pendant ces quarante ans, l'axe de l'autorité et du pouvoir a complètement changé de nature. La légitimité de la monarchie s'est renforcée, le pouvoir des oulémas a diminué et l'émergence des partis s'est affirmée.

La reproduction sociale n'est plus exclusivement du fait du Makhzen et de la classe des notables. La réussite sociale, bien qu'elle reste entre les mains de la classe dominante, s'élargit aux plus méritants.

La question linguistique excessivement politisée par les différentes forces en présence devient un jeu politique trouble et parfois sans issue.

Ce panorama, forcément succinct, permet de mesurer l'énormité de la tâche de construction du pays et l'immense responsabilité dans les choix politiques que les différentes forces en présence doivent opérer.

Enfin, si nous nous sommes quelque peu attardés sur cette phase, c'est que nous pensons y avoir trouvé les germes de la situation des écoles coraniques qui a prévalu pendant les cinquante ans qui ont suivi l'indépendance.

Le dilemme entre la tradition et la modernité va devenir une arme permanente entre les mains des idéologies en présence qui sont tentées d'instrumentaliser une ou l'autre vision pour fortifier leur position et s'attaquer à celle de leur adversaire.

2.2. De l'indépendance à aujourd'hui

Dans cette partie, nous proposons de retracer les principales lignes des réformes qu'a connues notre pays en matière d'éducation afin de relever l'intérêt porté à l'éducation préscolaire tout le long de la période allant de 1955 à nos jours.

21. P.VERMEREN, page 219.

22. مادي لحسن « النظام التعليمي بالمغرب وتكوين المدرسين », أطروحة الدولة في علوم التربية جامعة محمد الخامس، كلية علوم التربية، الرباط، 1996.

23. مادي لحسن، ص 261

Nous suggérons de découper cette phase en quatre étapes distinctes :

- De l'indépendance à 1968 (Discours Royal)
- De 1968 à 1990
- De 1990 à 1999
- De 1999 à 2004

2.2.1. De l'indépendance à 1968, étape d'affirmation des pouvoirs et conflits des philosophies éducatives

Au lendemain de l'indépendance, des commissions successives forgent la doctrine de l'enseignement très largement connue par les quatre principes : arabisation, généralisation, unification et marocanisation. Plus tard, un cinquième principe sera ajouté concernant la formation des cadres.

L'enseignement est déclaré obligatoire²⁴ à partir de novembre 1963 pour les enfants des deux sexes. Il est public et gratuit à tous les niveaux.

Notre propos n'est pas de nous arrêter sur la doctrine de l'enseignement. La littérature²⁵ qui traite la genèse, les fondements philosophiques et l'évolution de ces principes, est largement répandue. Il apparaît que ces quatre principes vont permettre de parvenir à un compromis et à la constitution d'un socle d'unité politique dont la société a grandement besoin. Ces principes ne contiennent pas d'emblée l'organisation nécessaire au développement des ressources humaines et des structures organisationnelles et financières²⁶. L'histoire des cinquante dernières années, le montrera malheureusement fort bien.

L'option politique de l'époque qui consiste, au nom du réalisme et de l'efficacité, à assurer le changement dans la continuité²⁷, fait de la coopération avec l'administration française une condition incontournable. Le manque de compétences marocaines dans les domaines de l'organisation administrative et pédagogique et dans la formation des cadres rend vital le maintien de l'administration française. La prédominance de cette option politique, fortement appuyée par le chef de l'Etat, a profondément marqué l'édification du système éducatif.

La première décennie de l'indépendance a connu en matière d'enseignement une effervescence exceptionnelle. Ce secteur plus que tous les autres représente pour toutes les forces en présence le lieu d'expression et le champ d'investissement qui permettent de consolider les positions et de traduire la vision éducative.

Les différents responsables gouvernementaux qui se succèdent pour l'édification du système de l'enseignement doivent faire face à une situation complexe. La multitude des paramètres de cette situation exige des compétences et des qualités qui se trouvent elles-mêmes en cours de construction.

La mobilisation extraordinaire, de tout le peuple marocain, pour la construction du pays crée une forte demande de scolarisation qui connaît une expansion extraordinaire. Le nombre d'enfants scolarisés passent de 300 000 en 1955 à 1 300 000 en 1965. Plusieurs récits rapportent les périples des parents pour parvenir à trouver une place à leurs enfants dans un établissement scolaire. L'heure est à l'enthousiasme de la société et aux attentes exaltées vis à vis de l'école qui va assurer un emploi pour tous.

24. Dahir royal n^oE 163071 du 25 Joumada II 1383 ; 13 novembre 1963.

25. Pour cela se référer aux travaux exhaustifs de :

A. SEKKAT « Politique de l'enseignement au Maroc depuis l'Indépendance », Thèse d'Etat en droit, Université de Grenoble II, 1977 ; A. BAINA « la physionomie du système de l'enseignement au Maroc », Editions Maghrébines, Maroc, 1983 ; M.MERROUNI, « الإصلاح التعليمي بالمغرب », 1996 ; L.MADI « النظام التعليمي بالمغرب وتكوين المدرسين », 1996

26. C'est ce qui amène A. BAINA à considérer ces principes comme une doctrine abstraite qui n'émane pas d'institutions démocratiques seules aptes, selon lui, à élaborer une politique globale d'enseignement et un projet éducatif clair. A. BAINA, « la physionomie du système de l'enseignement au Maroc », Editions Maghrébines, Maroc, 1983, Tome I page 142.

27. الجابري محمد عابد « التعليم في المغرب العربي » دار النشر المغربية،الدار البيضاء، 1989

L'encadrement du nombre important d'enfants qui fréquentent l'école, entraîne la nécessité de recruter un grand nombre d'enseignants. Le manque de personnel formé amène, dans le cadre de la marocanisation et de l'arabisation, à baisser les exigences et à recruter un personnel sans véritable qualification. Parmi ce personnel, des enseignants des écoles coraniques, ont été intégrés pour enseigner la langue arabe et l'instruction religieuse. Bien sûr, des stages de renforcement pédagogique sont prévus pour les aider à s'insérer dans les écoles modernes.

Ces faits qui peuvent être perçus comme une victoire sur l'analphabétisme font surgir des réactions tout à fait opposées. Dans un climat de crise politique profonde, la généralisation de l'enseignement apparaît comme un objectif difficile à atteindre. La politique qui a mené à l'extension rapide de la scolarisation est alors accusée de « *précipitation et d'improvisation* »²⁸. Selon la note du Cabinet Royal du 20 août 1965, toutes ces réalisations ne reposent aucunement sur un plan scientifique et réaliste.

Dans le plan triennal de 1965-1967, l'accent est mis sur l'importance du budget qu'il faut dégager pour faire face au rythme de l'évolution de la scolarisation et dont le Maroc ne dispose pas. Partant de ces arguments, le gouvernement prend des décisions quasi unilatérales et met un terme à l'élan de généralisation de l'enseignement.

Les conflits et la surenchère politiques marquent durablement la politique de l'enseignement dans notre pays.

C'est à partir de cette époque que des critiques et de nouveaux concepts voient le jour, pour ne plus quitter le champ de l'enseignement: baisse du niveau, faiblesse de rendement, baisse de qualité, enseignement au rabais, hésitation dans les décisions, confusion dans les objectifs, enseignement non adapté aux zones rurales, non-considération des enseignants, gestion bureaucratique, etc.

Néanmoins ces critiques sont fréquemment réutilisées pour justifier les révisions des plans, l'organisation de conférences sur la crise de l'enseignement et les projets de réformes successives.

La confiance nécessaire à l'édification d'un système d'éducation capable de développer le pays ne parvient pas à s'installer après l'indépendance.

Dans ce climat de tiraillement politique et de focalisation sur la généralisation de l'enseignement primaire, l'éducation préscolaire n'est toujours pas à l'ordre du jour. Dans un climat où la sérénité manque et où la vision pédagogique se construit, « parer au plus pressé » devient un mode de gestion au sein du ministère. Dans un tel contexte, investir sur l'éducation préscolaire apparaît comme un luxe inaccessible.

Les écoles coraniques continuent à recevoir des enfants de tous les âges, particulièrement dans les zones rurales. La concurrence qui s'installe progressivement entre l'école primaire moderne et l'école coranique traditionnelle, va animer pour de longues années des conflits.

Dès le lendemain de l'indépendance, ces écoles coraniques interpellent le ministère de l'Éducation nationale qui souhaite leur trouver une organisation pouvant « *relever le niveau intellectuel sur des bases rationnelles* »²⁹. Toutefois nous n'avons trouvé aucune décision au cours de cette période qui concrétise ce souhait.

Pendant ce temps, le nombre de ces écoles coraniques stagne mais elles restent le lieu obligé de scolarisation pour les populations rurales. Leur dimension historique, leur caractère identitaire et religieux et leur popularité entretiennent leur importance. Cependant, l'accès des enfants à l'école moderne va progressivement entraîner des modifications en profondeur. La clientèle de plus de sept ans déserte les classes coraniques. Mais ce mouvement épouse fidèlement le rythme de la généralisation de l'enseignement primaire qui diffère considérablement de la ville à la campagne. En effet, durant cette même période, dans les zones rurales, lorsque les enfants de plus de 7 ans ne trouvent pas de place à l'école primaire, ils continuent

28. « وثيقة بعث بها الديوان الملكي في شهر غشت من سنة 1965 إلى كل المنظمات السياسية والنقابية بالمغرب وذلك قصد إستشارتها وإختيارها بالإجراءات المزمع إتخاذها في ميدان التعليم », مادي لحسن، « النظام التعليمي بالمغرب ... » ص. 297 1996.

29. Mouvement Educatif du Maroc, 1956-1957.

à fréquenter l'école coranique. Les communautés perpétuent ainsi l'habitude de prise en charge des *Msids* et le recrutement des *fkihs*.

2.2.2. De 1968 à 1990, étape de formalisation de l'enseignement pré-élémentaire et de l'émergence de l'âge préscolaire

Face à l'absence d'une véritable législation concernant le système des écoles coraniques, ces institutions restent sous l'égide du Dahir de 1937 et du décret d'application qui fixe leur mission. Cette mission consiste à apprendre le Coran et la pratique de la religion sans précision de niveau ni de classe d'âges. C'est ainsi que les *Msids* et les écoles coraniques continuent à défendre le caractère authentique de leur enseignement et perpétuent le mode de fonctionnement éducatif traditionnel. Cette position figée donne lieu à des critiques de plus en plus virulentes envers ces institutions et aucun de ses aspects n'est épargné : stérilité des apprentissages, violence du *fkih*, archaïsme des méthodes, manque d'hygiène, rendement faible, etc.

L'école coranique semble de plus en plus surannée et inapte à accompagner les changements dans lesquels le pays s'est engagé. Son avenir paraît compromis. Elle n'a plus le choix que de changer ou de s'éteindre progressivement.

Trois facteurs vont peser sur son évolution et vont créer les conditions de changement de cette institution : l'attachement des marocains aux valeurs culturelles et identitaires, l'aspiration à l'appropriation des moyens de développement modernes et l'idéologie régnante.

Nous aborderons dans cette partie l'évolution de ces institutions, les transformations notables et la situation actuelle.

Evolution et nouvelles orientations

En 1968, un acte décisif vient marquer définitivement le départ d'un processus irrévocable donnant naissance à une nouvelle institution pré élémentaire devant accueillir les enfants de quatre à six ans révolus³⁰. En effet, le 9 octobre 1968³¹, un Discours Royal donne une orientation nouvelle aux écoles coraniques et définit leur mission avec précision. Désormais l'école pré élémentaire³² est née. L'école coranique est réhabilitée dans le système scolaire marocain en tant que phase préparatoire à l'école primaire. Elle est définie en tant qu'institution éducative qui a pour objectifs :

30. Cette décision que nous évoquons sous l'angle éducatif a largement été interprétée comme un acte résolument politique. Les confrontations idéologiques au niveau international et les contestations au Maroc ont largement dominé la scène politique interne. La montée de nouvelles idéologies, crispe le débat et radicalise les positions. La religion et l'école sont au centre des controverses politiques. Pour schématiser, deux tendances se confrontent et imposent le débat. La première considère la religion comme l'ossature de l'authenticité et le marxisme comme une idéologie importée qui vise l'occidentalisation et la dénaturation de la culture marocaine. La seconde tendance, considère la religion comme un obstacle à l'émancipation des peuples et la prise du pouvoir par le peuple comme la garantie du progrès. L'école est alors le théâtre de cette lutte et l'instrument investi par les politiques pour l'endoctrinement des élèves. Dans ce climat, la décision de réformer les écoles coraniques est interprétée, comme une manœuvre politique pour combattre les idéologies marxistes et répandre les valeurs islamiques. Voir M. EL AYADI « De l'enseignement religieux », PROLOGUE, n°E 21, 2000-2001.

31. A cette occasion, Feu SM le Roi Hassan II signe un acte symbolique en inscrivant au Kouttab, le Prince Héritier, à l'âge de quatre ans.

32. Les écoles recevant les jeunes enfants connaissent une diversité d'appellations selon l'époque et la région : *Msid*, *Jamaà*, *Mimra*, *Kouttab*, *Akharbich*, *Hdar*... Ces appellations désignent les institutions traditionnelles qui peuvent recevoir les enfants de tout âge. Elles relèvent en général des affaires islamiques et des *Habous*.

Par contre l'enseignement pré élémentaire désignent les institutions qui reçoivent les enfants avant l'âge scolaire. Le personnel du ministère de l'Education nationale emploie le terme de *Kouttab* préscolaire pour souligner à la fois sa permanence dans l'enseignement religieux et la tranche d'âge concernée.

Nous trouvons aussi des institutions pour la même tranche d'âge qui portent le nom de : jardin d'enfants, établissement ou institution préscolaire, garderie, crèche, école maternelle.

- de préparer les enfants à l'école primaire et de contribuer à leur socialisation en mettant l'accent sur les valeurs morales et islamiques.
- d'initier les enfants à la lecture, à l'écriture et au calcul.
- de permettre aux enfants la pratique du sport.
- de leur apprendre des chants et l'histoire du pays.

« La revalorisation du *Kouttab* est considérée, dans ce discours, comme un moyen essentiel de maintenir et de sauvegarder l'identité arabo-musulmane contre l'influence de la culture occidentale. A partir de la constitution du noyau identitaire marocain et musulman, il devient possible d'assimiler la langue et la culture étrangère sans perdre son authenticité »³³.

Cette nouvelle orientation des *Kouttab* préscolaires permet de mettre un terme au débat qui préoccupe les éducateurs et les politiques des années soixante. Au lendemain de l'indépendance, la question des grands choix éducatifs, se pose souvent en termes politiques. Le choix se pose entre l'activation des écoles coraniques et la création des écoles modernes. Dans ce débat, le discours Royal représente un compromis qui conjugue les deux positions : le développement de l'école publique et la sauvegarde du *Kouttab* coranique. Le *Kouttab* est donc amené à assurer le rôle de socialisation de l'enfant marocain entre quatre et sept ans, en l'enracinant dans la culture nationale et dans les valeurs islamiques.

Ce discours selon le témoignage de la plupart des écrits impulse un élan de réformes et de rénovations. Ainsi, commence une ère nouvelle qui permet une redéfinition du rôle du *Kouttab* et l'installation d'un processus de rénovation, qui va connaître des flux et des reflux, selon les périodes et les gouvernements.

Le ministère de l'Education nationale se lance dans une réforme qui porte le nom d'« Opération des Ecoles Coraniques ». Cette réforme se déroule en deux étapes :

a. La première période de la réforme s'étend de 1968 à 1973

Elle vise essentiellement à mettre en place les structures administratives pour la gestion de la réforme.

Un service de l'Enseignement Préscolaire et de l'Alphabétisation est créé au sein de la direction de l'Enseignement primaire. Il a pour mission « de veiller à la bonne marche de l'enseignement préscolaire, à son amélioration et à la formation de ses cadres »³⁴. Ce service est relayé au niveau des délégations du ministère, par une équipe composée du délégué, d'un responsable du bureau de l'enseignement préscolaire et des conseillers pédagogiques faisant fonction d'inspecteurs.

En 1969, le ministère produit un livret qui donne des informations générales sur l'opération des *Kouttab* coraniques et trace les orientations concernant l'organisation administrative et pédagogique.

Cette première étape permet surtout une reconnaissance relative de la tutelle du Ministère de l'Education Nationale sur le secteur préscolaire. Relative car plusieurs autres ministères continuent à revendiquer cette tutelle et entretiennent l'école coranique dans un champ sensible d'un point de vue idéologique et religieux. Les décisions concernant l'école coranique ne sont pas aisées à prendre et représentent un véritable casse-tête pour les décideurs. Ce secteur est qualifié de « sac à serpents » par les fonctionnaires avertis du ministère.

Cependant, le Ministère de l'Education Nationale organise quelques stages en faveur des conseillers. Il prépare surtout, avec la collaboration de l'U.N.I.C.E.F, un projet de réforme plus structuré pour la seconde phase qui démarre en 1978.

b. La seconde période de la réforme (1978 /1990)

Elle permet d'engager un processus d'encadrement et d'orientation pédagogique plus structuré et plus

33. K. BOUZOUBAA, op citée, p. 7.

34. Note ministérielle n°E 12 (16-12-1968), Direction de l'enseignement primaire, ministère de l'Education nationale.

ambitieux. Nous pouvons lire dans le rapport présenté à la 38^{ème} session de la conférence internationale de l'éducation :

« Etant donné le rôle joué par cet enseignement dans la préparation psychopédagogique de l'enfant au cycle primaire, le Ministère a pris un certain nombre de mesures d'ordre législatif et réglementaire visant à améliorer la qualité et à encourager le développement quantitatif. Parmi ces mesures il y a lieu de citer :

- la définition d'un cadre juridique visant à réorganiser l'enseignement préscolaire relevant du secteur privé ou géré par des départements publics ou semi-publics;
- la détermination et l'unification des objectifs, des programmes et des langues d'enseignement;
- la conception et l'élaboration des instructions pédagogiques qui lui sont propres.»³⁵

Trois actions principales marquent cette étape et assurent la consolidation de ce secteur : l'organisation administrative, l'encadrement pédagogique et la coopération internationale.

- **Au niveau administratif**, comme nous l'avons signalé précédemment, le Ministère de l'Education Nationale décide d'encadrer ce secteur à travers *« les autorités locales responsables des directives générales concernant l'enseignement préscolaire (pédagogie, normes d'hygiène, etc.). Il étudiera et définira les possibilités d'interventions des pouvoirs publics dans le domaine de l'enseignement préscolaire privé (crédits à la construction, contrôle pédagogique, etc.) »*³⁶.

En 1978, une division est créée au sein de la direction de l'enseignement primaire pour veiller au développement de l'éducation préscolaire. Elle a pour mission, avec la participation de l'UNICEF, de rénover l'enseignement préscolaire en appliquant de nouveaux programmes et en mettant en place un encadrement spécialisé dans chaque délégation du ministère³⁷.

La création d'une division au sein du ministère, permet le maintien permanent d'une liaison entre le service central chargé de l'éducation préscolaire et les différentes équipes dans les délégations. Ce lien repose surtout sur l'envoi de notes de service pour la gestion des affaires organisationnelles, pour la nomination de conseillers et pour leur soutien dans leurs tâches d'encadrement et de suivi des éducateurs. L'expérience du recyclage des maîtres et le recrutement de nouveaux conseillers, crée une dynamique autour de la réforme des écoles coraniques. Mais celle-ci est menée quasi exclusivement par les fonctionnaires du ministère. Le fait de ne pas faire appel à des compétences spécialisées dans le domaine de l'éducation préscolaire, ne permet pas le décollage réel de ce secteur. Son évolution reste au stade du contrôle et de l'encadrement sans s'ouvrir sur le renouvellement des méthodes et des approches pédagogiques. La faiblesse de l'encadrement et de la formation dans le secteur privé n'aide pas non plus à sa structuration.

Cet état de stagnation est perceptible dans la lecture des différents plans de réformes de cette période. Il est reflété à travers l'absence de clarté de la vision éducative et à travers les hésitations quant à la décision du ministère de prendre en charge ce secteur dans le domaine de l'encadrement et de la formation.

Tout au long de cette période, nous relevons les mêmes intentions reproduites à l'identique dans les plans de réformes.

- **Au niveau de l'encadrement pédagogique**, parmi les réalisations du ministère, nous relevons deux opérations importantes: l'élaboration d'ouvrages pédagogiques (manuels et guide sanitaire) et l'organisation de stages et de séminaires à l'intention des conseillers et des éducateurs.

35. Le mouvement éducatif au Maroc, années 1978 – 1980 p.41 , Ministère de l'Education Nationale et de la Formation des Cadres : novembre 1981.

36. Plan de développement économique et social, 1973/1977, chap. XXII, page 730.

37. Plan de développement économique et social, 1978/1980, vol 2, page 11.

Concernant les **manuels**, deux ouvrages sont réalisés, par des inspecteurs du primaire, pour soutenir l'action éducative des éducateurs du premier niveau (enfants de cinq ans) et du deuxième niveau (enfants de six ans). Dans la conception de ces ouvrages, les auteurs tentent d'introduire de nouvelles activités jusqu'alors absentes dans l'école coranique. Ainsi, nous pouvons trouver, à côté des disciplines traditionnelles (éducation islamique, éducation civique, apprentissage de la langue orale et écrite), des activités ludiques et psychomotrices qui visent à développer les capacités physiques et mentales des enfants.

Un **guide sanitaire** est aussi confectionné pour sensibiliser les éducateurs et les conseillers à la prévention sanitaire, à la prévention des accidents et aux conduites à tenir face aux urgences. La conception de ce guide repose essentiellement sur des conseils. Il représente un outil supplémentaire de sensibilisation des éducateurs et des conseillers dans leur travail.

Le ministère continue de considérer la formation des maîtres des écoles coraniques et des éducateurs comme une fonction qui ne relève pas de ses attributions. *«Néanmoins, une réglementation stricte fixe les conditions qu'ils doivent remplir pour ouvrir une école ou pour y exercer. D'autre part, le Ministère organise à leur intention des stages de perfectionnement.»*³⁸

Grâce aux stages et aux séminaires, l'opération de sensibilisation couvre une partie assez importante du pays. Elle dure de 1978 à 1990 et concerne un grand nombre d'éducateurs et de conseillers des différentes délégations du ministère³⁹ : trois cents conseillers pédagogiques bénéficient des stages organisés à leur profit pour pouvoir encadrer les éducateurs. Puis, à leur tour, ces conseillers dans une perspective d'effet multiplicateur, encadrent plusieurs stages qui touchent environ trois mille six cents éducateurs.

L'équipe pédagogique chargée de la formation est essentiellement composée d'inspecteurs du ministère secondés par des conseillers pédagogiques et des éducateurs qui se sont distingués, lors des premières opérations de formation. Chaque session de formation dure une semaine dans une délégation. Les méthodes de formation reposent essentiellement sur des exposés et des conférences. Parfois, les conseillers pédagogiques proposent des leçons modèles que les éducateurs doivent reproduire dans leur *Kouttab*.

Cette formation par le nombre important d'éducateurs et de conseillers qu'elle draine et par les ressources humaines et matérielles qu'elle utilise ne peut que rester au niveau de l'information et de la sensibilisation.

– **Au niveau de la coopération internationale**, outre le soutien apporté aux stages de formation et aux manuels, plusieurs évaluations de cette réforme ont lieu.

Deux rapports internes sont réalisés pour évaluer la réforme de l'éducation préscolaire. Un premier rapport est réalisé par un expert international travaillant pour l'UNICEF (1986). Un second rapport est élaboré à la demande du ministre, par une commission formée d'inspecteurs généraux (1990).

Une première étude est effectuée à la demande de l'UNICEF (1989)⁴⁰ pour évaluer le programme de rénovation entrepris par le ministère de l'Éducation nationale avec le soutien de l'UNICEF.

Une seconde étude évaluative est réalisée, en 1994⁴¹, à la demande conjointe du ministère et de l'UNICEF pour examiner les actions du Ministère de l'Éducation Nationale dans le domaine du développement du préscolaire coranique.

Le nombre important de ces évaluations témoigne à la fois de l'intérêt grandissant que le Ministère porte au secteur préscolaire et à la difficulté de le cerner. L'ensemble de ces rapports converge d'une façon globale vers un tableau assez sombre de la situation. Mais il reconnaît que la volonté et la détermination de changement des conseillers pédagogiques et des éducateurs restent intactes.

38. Le mouvement éducatif au Maroc, Années 1978/1980, page 32

39. A. LHOUCINE, *L'éducation préscolaire du point de vue du ministère de l'Éducation nationale*, Actes du premier colloque maghrébin sur l'éducation préscolaire: Théories et Pratiques, ATFALE, Faculté des Sciences de l'Éducation, Rabat, 1992, p.44.

40. A. BEN EL AZMIA, « *La situation de l'école coranique au Maroc, Évaluation du programme de rénovation à la lumière des actions entreprises en collaboration entre le Ministère de l'Éducation nationale et l'UNICEF* » 1989.

41. A. LAMDASNI, L. BENLAFKIH, M. FATIHI, R. ELHOSNI, A. ALAOUI, *Étude évaluative des actions du ministère de l'Éducation Nationale pour le développement du préscolaire coranique*, Rabat, 1993.

La réforme a permis, à doses homéopathiques, de structurer l'existence des nouveaux Kouttab préscolaires.

Dans l'évaluation de 1994 relative aux actions entreprises (manuels et stages)⁴², les auteurs, bien qu'ils confirment l'utilité des manuels, aboutissent à la conviction qu'ils ne répondent pas tout à fait aux besoins des éducateurs et des conseillers. Ils recommandent de les réviser en les rendant « à la fois des guides, des outils d'enseignement pratiques et techniques pour mieux documenter les éducateurs »⁴³. Pour ce faire, ils suggèrent « la mise en œuvre d'une action ciblée quant à la diffusion des manuels (après une révision approfondie) auprès de tous les éducateurs du préscolaire coranique. D'autre part, et parallèlement à cette action, une campagne de sensibilisation, voire de formation des éducateurs doit être entreprise pour une exploitation et une utilisation adaptées des manuels aussi bien à l'âge des enfants qu'à leurs potentialités intellectuelles et cognitives, et enfin à leur dynamisme ludique et de curiosité »⁴⁴.

En ce qui concerne la formation, cette même évaluation aboutit à la conclusion suivante :

Pour les conseillers : « il faudrait envisager selon des modalités spécifiques le recyclage des conseillers qui n'ont pas bénéficié de formation appropriée ».

Pour les éducateurs : « il serait opportun d'organiser à l'intention des éducateurs nouvellement recrutés des pré-stages ou des cours de formation qui seraient sanctionnés par un diplôme d'aptitude »⁴⁵.

Le bilan de ces différents rapports montre, malgré les suggestions des évaluateurs qui ne relèvent pas toujours du principe de réalité, qu'un chemin a été tracé, définissant les contours du nouveau champ de l'éducation préscolaire. Cependant, la question que la première évaluation (1989) a soulevée à propos de l'intention d'introduire les changements pour rénover l'éducation préscolaire reste posée. A. Ben El Azmia écrit : « Les techniques et les méthodes conçues et présentées indiquent l'avènement d'une nouvelle idéologie éducative. Or suffit-il de prêcher une nouvelle idéologie pour voir la pratique éducative changer et s'adapter ? »⁴⁶.

Nos observations sur le terrain nous permettent d'affirmer, avec K. Bouzoubaa, que le secteur des Kouttab a réellement évolué. « les résultats de toute cette opération commencent à être manifestes dans la plupart des Kouttab des villes et même des petits centres urbains. Ainsi, on constate que les paramètres externes de l'enseignement moderne y ont été introduits : les pupitres, les bancs et le tableau noir ont remplacé les nattes et les planches en bois ; les enfants ont des ardoises et, si possible, des manuels et des cahiers (...) Le Coran n'est plus l'objet exclusif de l'apprentissage : on apprend les lettres, l'écriture, la lecture, le calcul... Bref, le Kouttab est devenu une école élémentaire dans son expression la plus simple et la plus dépouillée »⁴⁷.

Le bilan général de la réforme, au-delà des carences que nous pouvons souligner ici ou là, semble atteindre les objectifs essentiels :

- une conscience croissante de la spécificité des enfants en âge préscolaire ;
- une institutionnalisation de l'étape préscolaire dans le secteur de l'enseignement ;
- une organisation ministérielle engagée dans le projet de rénovation ;
- une riche expérience doublée d'une connaissance approfondie du terrain.

La pression idéologique a, peu à peu, cédé du terrain à la réflexion scientifique et pédagogique. L'accroissement des connaissances dans le domaine de la petite enfance et l'implication des chercheurs nationaux a mis en exergue les carences de ce secteur. L'ouverture grandissante de la politique éducative sur la coopération internationale, sur les institutions de recherche nationales et sur la société civile a constitué les ingrédients d'une nouvelle étape.

42. A. LAMDASNI et coll. sus cité.

43. Idem, p. 126.

44. Idem, p. 97.

45. Idem, p. 125.

46. A. BEN EL AZMIA, op cité, p. 25.

47. K. BOUZOUBAA, op citée, p. 9.

C'est à partir de cette base que le ministère s'est engagé dans un nouveau processus, dans les années 90. Ainsi, il s'est associé, pour introduire les innovations pédagogiques, dans les institutions préscolaires, avec l'équipe ATFALE⁴⁸ relevant de la Faculté des Sciences de l'Education et soutenue par la Fondation Bernard Van Leer. Il a ensuite élargi cette coopération aux différents opérateurs internationaux intéressés par la petite enfance (Coopération française et Belge, UNICEF, MEG/USAID).

2.2.3. De 1990 à 1999 étape de construction et de consolidation des bases de l'éducation préscolaire

Cette décennie se caractérise par la reconnaissance officielle de la crise du système d'enseignement et par la nécessité d'engager une véritable réforme. L'engagement du Maroc dans l'économie du marché a mis en exergue l'inadéquation du système d'enseignement pour le développement économique du pays. La redéfinition de la politique nationale de l'enseignement est alors devenue un impératif inéluctable.

Le débat national s'est alors engagé sur la nécessité de réformer notre système éducatif. Dans la perspective de la mondialisation et de la globalisation, l'enjeu consiste à accroître la capacité de créativité et de compétitivité des citoyens et des institutions. Pendant l'automne 1994⁴⁹, une première tentative de réforme globale du système éducatif réunit toutes les institutions politiques. Les résultats de ses travaux n'aboutiront pas aux objectifs escomptés cependant, le débat sur l'enseignement est lancé et l'esprit de réforme commence à poindre.

Des décisions sont prises afin de rationaliser les ressources humaines et matérielles du ministère. Dans ce cadre, l'école primaire se devra d'abriter une classe préscolaire là où la vacuité des locaux le permet. Cette décision qui passa, sur le moment, quasi inaperçue nous paraît, à divers titres, d'une grande portée symbolique. Elle a participé à la reconnaissance institutionnelle de l'éducation préscolaire. Elle a ouvert le champ du partenariat entre le service public et le secteur privé ce qui n'a pas été sans provoquer des résistances chez certains délégués et chez certains directeurs d'école. Enfin, elle a montré, de façon concrète, qu'il était possible d'ouvrir l'école publique sur les besoins de la communauté.

Durant cette même période, l'engagement du Ministère de l'Education Nationale, avec l'équipe ATFALE, pour introduire les innovations pédagogiques a constitué une étape déterminante dans la construction et la consolidation des finalités éducatives de ce secteur.

Quatre inspecteurs désignés par le ministère sont associés aux membres d'ATFALE pour constituer une équipe de recherche-action⁵⁰ afin de concevoir, d'organiser, de réaliser et d'évaluer l'introduction des innovations pédagogiques dans les institutions coraniques préscolaires.

Le travail soutenu et continu, que cette équipe élargie a élaboré, a permis de réactiver la réforme des écoles coraniques et de recentrer l'intérêt sur la spécificité et les besoins de l'enfant.

Le travail des chercheurs et des inspecteurs a donné lieu à un processus de coopération de nature nouvelle et originale. Les différents partenaires impliqués dans la recherche-action se sont vu engagés dans une dynamique d'identification et de résolution de problèmes constamment renouvelée. Le travail collectif, avec

48. En 1986, j'ai été à l'origine de la constitution d'une équipe de Recherche-Action pour le développement de l'éducation préscolaire, au sein de la faculté des Sciences de l'Education. Dans ce cadre, j'ai dirigé plusieurs projets soutenus par la Fondation Bernard Van Leer, en partenariat avec le ministère de la Jeunesse et des Sports (1986/1989) et avec le ministère de l'Education nationale depuis 1990. A partir de 1996, cette équipe s'est constituée en ONG afin d'élargir son champ d'action et de consolider son expertise du terrain dans le domaine de la petite enfance.

49. أنظر أشغال اللجنة الوطنية المختصة بدراسة قضايا التعليم. المناقشة العامة (19-29 شتنبر 1994) و المناقشة المحورية (4-7 أكتوبر 1994)، الرباط، المملكة المغربية.

50. Cette équipe est connue sous le nom de GKPS/ATFALE

ses moments forts et ses moments faibles, avec ses bonheurs et ses difficultés, a permis aux chercheurs de s'imprégner des réalités et des difficultés des institutions préscolaires. Il a amené les responsables administratifs à repenser leurs démarches dans une perspective plus systématique et moins hésitante. Ainsi, trois grands chantiers ont été identifiés. Ils ont fonctionné en synergie permanente : le champ scientifique et pédagogique, le champ administratif et organisationnel, le champ institutionnel et juridique.

La coopération fructueuse a permis, au cours de cette décennie, de nombreuses réalisations. Parmi les plus importantes nous retenons:

- L'organisation de manifestations scientifiques⁵¹ sur la problématique de l'éducation préscolaire, ouverte à tous les acteurs dans le domaine : éducateurs, chercheurs, administrateurs, parents... ;
- La sensibilisation et la formation de plus d'une centaine de conseillers, relevant du ministère et ayant la charge de superviser le secteur. Ces conseillers ont constitué un réseau pour diffuser les données de la formation auprès des éducateurs de leur circonscription ;
- La sensibilisation et la formation sur le tas de plusieurs milliers d'éducateurs ;
- L'élaboration de manuels, de guides et de films pédagogiques⁵² en faveur des éducateurs sans formation ;

51. - Premier Colloque Maghrébin sur le Préscolaire, Théorie et Pratique, Université Mohamed V, Souissi, Faculté des Sciences de l'Education / FBVL / UNICEF, 1992, Rabat.

- Journées Audiovisuelles internationales sur le Préscolaire, Université Mohamed V, Souissi, Faculté des Sciences de l'Education / FBVL/Ambassade de France, 1994, Rabat.
- Colloque international sur l'éducation préscolaire. Université Mohamed V, Souissi, Faculté des Sciences de l'Education / FBVL/ Ambassade de France, 1997, Rabat.

52. *Guides d'Activités pour le Préscolaire, en langues française et arabe, Rabat, 1992 .

1. « Une méthodologie pour le préscolaire » Khadija BOUZOUBAA
2. « Organisation pédagogique et spatiale de l'institution préscolaire » Khaled EL ANDALOUSSI
3. « Le langage dans le préscolaire » Khadija BOUZOUBAA
4. « Le jeu dans l'institution préscolaire ». Brigitte EL ANDALOUSSI
5. « Le geste graphique ». Khadija BOUZOUBAA
6. « L'activité mathématique ». Khadija BOUZOUBAA
7. « L'enfant et la santé dans l'institution préscolaire », Brigitte EL ANDALOUSSI
8. « La participation des parents à la vie de l'institution préscolaire » Brigitte EL ANDALOUSSI

* Apprendre autrement, Film didactique pour les éducateurs du préscolaire, réalisé par ATFALE avec le soutien technique de l'Ambassade de France, 1994, Rabat.

مصطفى الهلالي، مصطفى ريجان، « دليل في التربية ما قبلمدرسية »، كتاب مرجعي لتكوين مربّي ومربيات التعليم الأولي، من نتائج عمليات مشروع الكتابات القرآنية ما قبلمدرسية (1990-1994) 1994

مصطفى الهلالي، مصطفى ريجان، « مشروعات تربوية لمرحلة ما قبل التمدرس، بحث - تخطيط - بناء - تنفيذ »، بحث تدخل منجز في إطار مشروع الكتابات القرآنية ما قبلمدرسية (1990-1994)، مديرية التعليم الأولي والسلك الأول من التعليم الأساسي مجموعة الكتابات القرآنية ما قبلمدرسية، 1995

Guides d'Activités pour le Préscolaire, nouvelle édition revue et augmentée, en langues française et arabe, Editions Gaétan Morin Maroc Rabat, 1997 :

1. « Une méthodologie pour le préscolaire » Khadija BOUZOUBAA
2. « Aménagement de l'espace dans l'institution préscolaire » Khaled EL ANDALOUSSI
3. « L'expression orale et écrite au préscolaire » Khadija BOUZOUBAA
4. « Le jeu dans l'institution préscolaire ». Brigitte EL ANDALOUSSI
5. « L'activité physique du jeune enfant » Alain LEONETTI
6. « Expression plastique, graphisme et écriture au préscolaire » Khadija BOUZOUBAA
7. « L'activité mathématiques ». Khadija BOUZOUBAA & Mohammed FAIQ
8. « L'enfant et la santé dans l'institution préscolaire », Brigitte EL ANDALOUSSI
9. « Les activités manuelles ». Nadia SOROZABAL
10. « La participation des parents à la vie de l'institution préscolaire » Brigitte EL ANDALOUSSI
11. « Suivi et évaluation pour le préscolaire ». Mohammed FAIQ

Jeu d'éducation nutritionnelle et guide pédagogique d'utilisation pour les enfants de 4 à 12 ans, Brigitte EL ANDALOUSSI ministère de la Santé/OMS/ Rabat 1999 .

- La réalisation d'évaluation formative, permettant un ajustement continu de la vision et des approches de tous les acteurs impliqués ;
- La création d'une cinquantaine de Centres de Ressources dédiés au préscolaire dans les diverses délégations du royaume afin d'assurer une sensibilisation et une formation des éducatrices et des éducateurs ;
- L'élaboration de notes et de circulaires visant les orientations pédagogiques et l'organisation des institutions ;
- L'optimisation des ressources humaines particulièrement en rajeunissant l'âge des conseillers et en élevant le niveau d'instruction.

Ces différentes réalisations, rendues possibles grâce au partenariat entre chercheurs, responsables administratifs et acteurs sur le terrain, ont construit les fondements actuels de l'éducation préscolaire :

- Le travail scientifique a installé progressivement le concept de l'éducation préscolaire en mettant en évidence la spécificité de l'âge préscolaire et en fournissant les références et les activités pédagogiques adéquates. Ainsi, nous assistons à l'émergence du concept de l'éducation préscolaire ;
- L'organisation administrative a pris en charge le secteur en réduisant le flou institutionnel qui a prévalu pendant plusieurs années. Désormais l'éducation préscolaire relève du domaine de l'enseignement et la revendication traditionnelle des autres départements tend à disparaître ;
- Le champ institutionnel et juridique paraît de plus en plus en déphasage avec les nouvelles exigences d'une éducation préscolaire de qualité.

2.2.4. De 1999 à 2004, étape d'institutionnalisation de l'éducation préscolaire

A. Etat des lieux⁵³

Malgré le consensus général qui consiste à considérer l'éducation préscolaire comme étant un facteur fondamental dans l'édification de la nouvelle configuration du système éducatif de notre pays, la plupart des rapports officiels soulignent le retard flagrant concernant les prévisions relatives à la généralisation de l'éducation préscolaire initialement prévue en 2004.

Le tableau n'est cependant pas totalement négatif car, c'est bien la première fois dans l'histoire de notre système éducatif que le préscolaire devient une étape essentielle et reconnue de l'enseignement fondamental. Par ailleurs, de nombreux efforts ont été consentis, particulièrement dans le domaine juridique, grâce aux travaux conjugués du MEN, des ministères concernés, de la COSEF, du secteur privé et de la société civile. Plusieurs éléments déterminants ont pu voir le jour et constituent une base importante pour la poursuite de la promotion de ce secteur.

Une nouvelle échéance (2006/2007) a été retenue pour permettre à tous les enfants de quatre ans d'accéder au préscolaire. Cette date a été retenue après étude et concertation entre les différents représentants des forces vives du pays.

53. Depuis l'avènement de la réforme du système éducatif dans notre pays et de la charte nationale de l'éducation et de la formation, l'éducation préscolaire a définitivement trouvé sa place dans l'édifice de l'enseignement national.

Les trois ministres qui se sont succédé aux commandes du ministère de l'Education nationale, de 1999 à nos jours, ont développé des approches diverses vis à vis de ce secteur et le résultat s'en est ressenti.

Le premier responsable a mis l'accent sur les outils juridiques et organisationnels. Le second s'est polarisé sur la généralisation de l'école primaire délaissant ainsi ce secteur. Enfin, le responsable actuel tente de redonner à l'éducation préscolaire la place que lui a attribuée la charte. Cet intérêt en dents de scie pèse sur l'évolution de la généralisation du préscolaire.

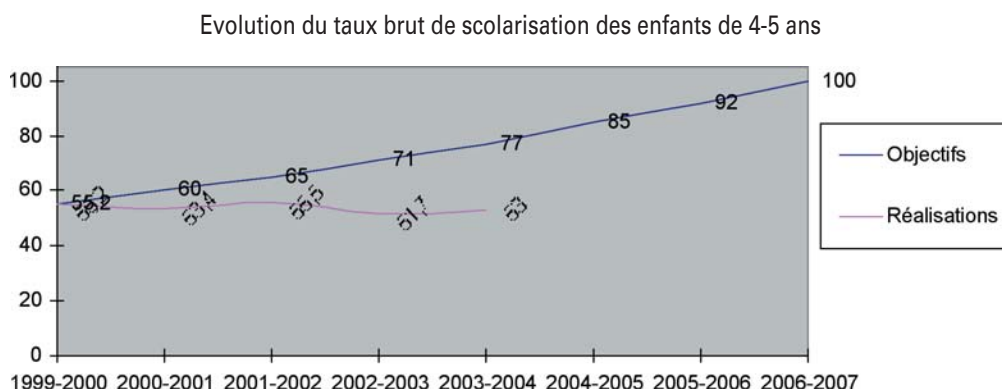
Mais sommes-nous prêts à faire face à cette nouvelle échéance ?

La réponse à la question n'est pas aisée. Le cumul du retard, le manque de moyens, la faiblesse de la formation et la multiplicité des intervenants rendent la tâche très complexe.

Pour tenter d'apporter une réponse à cette question, nous proposons d'examiner l'état d'avancement de la généralisation du secteur préscolaire depuis le démarrage de la réforme du système éducatif (1999) à nos jours. Cette lecture sera faite à travers **les chiffres** disponibles à nos jours, et à travers **les opportunités** et les freins qui caractérisent le secteur préscolaire dans notre pays.

Cette lecture émane d'un site d'observation plus scientifique que politique. C'est donc en tant qu'observateur impliqué dans le domaine du développement de l'éducation préscolaire dans notre pays que nous étudions les faits et que nous avançons les réflexions.

B. Les chiffres⁵⁴



L'observation des chiffres nous permet de constater que la généralisation de l'enseignement préscolaire n'a pas encore véritablement commencé. En effet, la fluctuation des chiffres qui oscillent entre 51,7% et 55,6% lors de ces 5 dernières années montre que l'écart entre les objectifs et les réalisations est loin d'être comblé.

Les raisons qui sont avancées diffèrent selon les acteurs.

- Pour le MEN, l'accès des enfants de 6 ans à l'enseignement fondamental explique en partie l'infléchissement des chiffres ;
- Pour les experts⁵⁵ ayant réalisé le diagnostic et la stratégie pour le préscolaire, nous assistons à une chute des inscriptions du nombre total des élèves, depuis 1996 ;
- Pour notre part, nous pensons que les chiffres annoncés dans le domaine de l'enseignement préscolaire reflètent la difficulté du recensement de ce secteur qui reste difficile à circonscrire. Les moyens de recensement habituels qui reposent sur les conseillers manquent de fiabilité pour de multiples raisons⁵⁶.

54. Source : Statistiques scolaires, ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, mars 2003.

55. CHEDATI Brahim et FAIQ Mohammed.

56. Contrairement à l'école primaire, les établissements préscolaires par le fait qu'ils relèvent du secteur privé ne disposent pas de moyens de recensement efficaces particulièrement dans les zones péri urbaines et rurales. Les conseillers, en charge de cette tâche ne disposent pas toujours de moyens rigoureux pour la réaliser. Les résultats s'en trouvent affectés. Nous pouvons, à titre d'exemple, trouver, dans l'annuaire des statistiques du Maroc 2003 des chiffres sur le préscolaire qui mentionnent l'existence de 39 473 classes pour seulement 35 642 éducateurs !

Cette fluctuation des chiffres se reflète également dans les différents rapports officiels et scientifiques. Par ailleurs, les disparités entre les filles et les garçons, entre l'urbain et le rural n'ont pas encore diminué. Le décalage entre les écoles coraniques fréquentées par les couches sociales les moins favorisées économiquement et les établissements préscolaires modernes fréquentés par les couches sociales favorisées continuent à marquer le paysage de ce secteur. Le nombre des établissements et des éducateurs tend à progresser lentement sans pour autant atteindre les exigences de la généralisation.

Néanmoins, l'annonce, par Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, de l'ouverture de 1500 classes chaque année, lors de la présentation de la stratégie (Mai 2003) pour le développement du préscolaire va sans aucun doute changer les données. La mise en œuvre de cet objectif est toujours en phase de préparation :

C. Les opportunités

La principale des réalisations, lors de ces cinq dernières années, concerne tout d'abord l'existence même de la charte nationale d'éducation et de formation. En effet, celle-ci a permis d'aboutir à un consensus indispensable à la réalisation de la réforme du système éducatif. Ce consensus, si difficile à réaliser et trop souvent passé sous silence, nous apparaît d'une importance capitale, car il a permis trois faits majeurs :

- La mise en place d'une **démarche participative** autour de la définition du nouveau rôle de l'école et l'instauration d'une culture de concertation et d'un esprit de gouvernance
- **L'appropriation de la problématique de l'école** par toutes les forces vives du pays;
- **La définition des fondements et des finalités de l'éducation** dans notre nation.

L'**objectif** de rehausser l'indice de développement humain sur lequel a insisté S.M. le Roi lors de son discours du 20 Août 2004, met le secteur de la petite enfance parmi les secteurs prioritaires. Offrir à nos enfants, une préparation de qualité, à l'école et à la vie, devient un impératif. Former les cadres, aptes, à la faire, devient une exigence. L'éducation préscolaire est la première étape pour développer chez les jeunes la créativité, l'esprit scientifique et artistique. Elle est le moyen d'asseoir une identité nationale, fière et ouverte sur le monde. Elle est le biais par lequel nos enfants pourraient accéder à la technologie, aux innovations et à la société du savoir et de la communication.

L'**élaboration des textes juridiques fondamentaux** qui cadrent le secteur préscolaire (la loi n°E 05.00, les Décrets 2.00.1014 du 22 Juin 2001 et 1503.03 du 22 Juin 2003⁵⁷) et qui définissent les conditions d'ouverture et de gestion des établissements préscolaires ainsi que la nouvelle vision éducative.

Le travail conjugué des différents services du Ministère de l'Education Nationale qui coopèrent, dans l'esprit de la charte, à l'élaboration des outils et des stratégies nécessaires à la promotion et la généralisation du préscolaire. Les plus importants de ces travaux sont :

- L'élaboration de la carte préscolaire du royaume et le perfectionnement des bases de données et des statistiques concernant l'enseignement préscolaire ;
- L'organisation de rencontres de concertation et de coordination entre le MEN et les différents partenaires ministériels et professionnels pour l'élaboration de plans intégrés régionaux de promotion de l'enseignement préscolaire ;
- L'intégration des objectifs de l'éducation préscolaire dans le Livre blanc du MEN.
- L'élaboration de conventions entre les académies et les promoteurs du secteur préscolaire ;
- L'élaboration de cahiers de charges relatifs à l'investissement dans l'enseignement préscolaire.

L'**organisation de deux journées nationales par le MEN et la COSEF** afin d'établir un diagnostic de la situation de l'enseignement préscolaire et une stratégie pour promouvoir ce secteur. Ces journées ont

57. Ministère de l'Education nationale

connu un réel succès dans la mesure où elles ont permis de rassembler les divers représentants politiques et ministériels, la société civile et les professionnels autour de la problématique de l'éducation préscolaire.

La journée sur le diagnostic⁵⁸ a permis de prendre connaissance des données les plus complètes et les plus récentes sur l'état du préscolaire. Ainsi, ont été soulignées les difficultés que connaît ce secteur en matière de multiplicité des tutelles, des programmes, des pratiques ainsi que des inégalités et des disparités économiques, géographiques et entre les garçons et les filles.

Cette journée a permis, grâce au processus participatif qui a présidé à son élaboration de donner, à tous les participants, la mesure réelle de la situation du préscolaire au Maroc et de les inviter à faire des propositions réalistes pour contribuer au développement de ce secteur.

La seconde journée a permis l'élaboration d'une approche stratégique⁵⁹ pour la généralisation de l'éducation préscolaire. Dans le même esprit que lors de la première journée, les participants ont pu réaliser la complexité du secteur et la nécessité de contribuer activement à l'objectif de généralisation. Chaque participant, au nom de l'institution qu'il représentait, a fait connaître la contribution de son département ou de son organisation.

En résumé, ces deux journées ont surtout apporté au niveau global les prémices d'une culture de concertation qui renforce l'idée de plus en plus évidente que l'éducation est l'affaire de tous.

Au niveau particulier, l'ensemble des participants a convergé vers la nécessité de réviser la date de généralisation initialement prévue par la charte en 2004 et de la reporter à

Les concertations ont aussi permis de :

- Définir les premiers éléments de la nouvelle institution nationale d'éducation préscolaire ;
- Valider la vision pédagogique élaborée par l'équipe ATFALE, spécialiste dans le domaine, qui travaille sur la matérialisation des objectifs de la charte ;
- Identifier les zones défavorisées dans le pays afin d'apporter un soutien particulier dans la promotion du préscolaire ;
- Proposer des mécanismes qui permettent de maintenir la mobilisation du secteur privé et de la société civile ;
- Proposer des procédures qui permettent la concertation permanente et soutenue entre les différents ministères concernés.

La plupart des ministères concernés par le préscolaire disposent d'un ensemble d'expériences en matière d'élaboration de programmes, de formation sur le tas, de formation continue, d'élaboration de manuels....

Le ministère de l'Éducation nationale, en particulier, a cumulé plusieurs réalisations dans le domaine de l'éducation préscolaire avec l'aide des organismes internationaux (UNICEF, Fondation Bernard Van Leer, MEG/USAID, Coopération Française, Coopération Belge) et des organismes nationaux (Faculté des Sciences de l'Éducation, ATFALE). Ces expériences méritent une analyse savante afin de dégager les meilleures pratiques conformément aux orientations philosophiques, pédagogiques et culturelles de la charte nationale d'éducation et de formation.

Parmi ces expériences, nous pouvons citer celle de GKPS⁶⁰/ATFALE qui a débuté en 1990 et qui est toujours en cours. Elle a permis d'expérimenter différentes activités (formation sur le tas, formation continue, création d'outils pédagogiques et de guides pour le préscolaire, mise en place de centres de ressources, réseau de compétences...) en faveur des conseillers et des éducateurs des écoles coraniques et des institutions préscolaires. Cette expérience a été validée après évaluation (en 1995) et fait, actuellement, l'objet

58. CHEDATI Brahim, FAIQ Mohammed, « L'enseignement préscolaire, diagnostic et perspectives », Mai 2003, MEN/COSEF

59. FAIQ Mohammed, CHEDATI Brahim, « Une approche stratégique pour le développement de l'éducation préscolaire » Juin 2003, MEN/COSEF

60. Groupe Koranic Preschools. Ce groupe relevant du ministère de l'Éducation nationale a travaillé en coopération avec ATFALE dans le cadre d'un projet d'innovation au sein des écoles coraniques.

d'une généralisation à toutes les délégations du pays. Elle constitue un pôle de référence pour les organismes internationaux qui opèrent dans ce domaine.

En conclusion, ces différentes opportunités montrent que la composante de l'enseignement préscolaire dans la réforme est une réalité palpable. Ces opportunités représentent les premiers éléments qui pourraient charpenter la stratégie pour atteindre la généralisation de l'éducation préscolaire.

Cependant, il règne un climat d'attentisme qui fragilise la mobilisation, la concertation et la coordination des efforts afin d'établir de véritables plans d'actions réalistes et aptes à vaincre les obstacles et à atteindre les objectifs.

D. Les freins

Les différentes déclarations et manifestations qui plaident en faveur de la généralisation du préscolaire montrent qu'il existe une réelle conscience de l'importance de cette éducation précoce et une ferme volonté d'atteindre cet objectif. Cependant les faits et les chiffres actuels nous invitent à nous interroger sur les obstacles qui empêchent les différents acteurs concernés d'atteindre cet objectif de généralisation. Nous distinguons deux types de facteurs : des facteurs généraux et des facteurs spécifiques.

Les facteurs généraux

L'appartenance du préscolaire au secteur privé entraîne des logiques et des pesanteurs différentes de celles de l'enseignement fondamental qui relève du secteur public. Aussi, la généralisation de l'enseignement préscolaire doit-elle être réfléchie autrement. Les approches qui ont permis les succès dans la généralisation de l'enseignement primaire ne sont pas forcément les plus adaptées à l'enseignement préscolaire. Cette différence est également liée à des facteurs **historiques, politiques et sociologiques** qui renforcent la spécificité de ce secteur.

Historiquement, comme nous l'avons montré plus haut, l'accueil des enfants avant l'âge scolaire, dans notre société, était confié aux écoles coraniques, depuis des siècles. Cette tradition a forgé, au plus profond de nous-mêmes, une perception et des attentes particulières envers ces institutions. L'instauration d'une école marocaine moderne, depuis le début du siècle, n'a pas concerné les enfants en âge préélémentaire. Au contraire, les institutions qui accueillent cette tranche d'âge semblent avoir reçu de plein fouet les oppositions, les paradoxes et les crispations (particulièrement au cours de la phase du Protectorat) qui caractérisaient les confrontations entre l'enseignement moderne et l'enseignement traditionnel. Ce dilemme, bien qu'atténué par la volonté royale en octobre 1968, reste encore perceptible de nos jours.

Politiquement, pendant le Protectorat, les différents plans concernant l'éducation n'ont pas franchement incliné le secteur préscolaire. D'abord, parce qu'il ne répondait pas aux schémas sous-jacents de la politique de mainmise et de subordination. Ensuite, parce qu'à cette époque l'attention était focalisée sur l'école primaire qui pouvait fournir des ouvriers qualifiés et des cadres pour l'administration. Enfin, l'école coranique faisait partie des secteurs sensibles par son caractère identitaire et religieux.

Depuis l'indépendance, les crispations politiques qu'ont connues les différentes réformes et la difficulté de généraliser l'enseignement primaire ont relégué ce secteur au second plan jusqu'à l'actuelle réforme qui tente de remédier à cette profonde lacune.

Sociologiquement, la plupart des membres de notre société n'a pas encore intégré l'importance de l'éducation préscolaire dans la réussite scolaire et dans le développement de la personnalité de leurs enfants. Les objectifs de cette institution sont encore méconnus par une grande partie de la société y compris les intellectuels eux-mêmes. N'ayant pas vécu cette étape de scolarité, la société marocaine n'a pas perçu son intérêt. Beaucoup parmi nous pensent qu'il s'agit d'une éducation qui anticipe sur les apprentissages fondamentaux. Très peu comprennent qu'il s'agit d'un lieu d'épanouissement des enfants et de préparation aux apprentissages. La vie sociale commence dans les institutions préscolaires. Les valeurs et les pratiques qui y sont véhiculées forgeront les générations de demain.

Les facteurs spécifiques

L'absence d'une formation initiale des éducateurs, des conseillers et des cadres reste un des freins fondamentaux au développement de ce secteur. Cette formation doit faire l'objet d'une réflexion approfondie entre décideurs, spécialistes et formateurs afin de développer un concept cohérent centré sur l'intérêt de l'enfant et inspiré des fondements et des finalités de la charte.

La déclaration de l'enseignement obligatoire⁶¹ à partir de six ans peut donner à penser que l'enseignement préscolaire n'est pas très important pour la réussite scolaire de l'enfant. Or, dans notre pays où il existe une diversité linguistique et où la tradition de scolarisation des enfants n'est pas encore ancrée, le préscolaire a un rôle essentiel à jouer.

Les inégalités flagrantes qui affectent le secteur préscolaire sont loin de favoriser l'égalité des chances prônée par la charte. En effet, aujourd'hui ce secteur cristallise les contradictions et les paradoxes de notre société. Par ailleurs, plusieurs facteurs entravent l'essor de ce secteur :

- La vision pédagogique centrée sur l'intérêt de l'enfant, en concordance avec les finalités et les principes fondamentaux de la charte et des conventions dont le Maroc est signataire, est très peu connue des éducateurs et des parents ;
- La rareté des outils, des documents et des guides dans le domaine de l'éducation préscolaire ne facilite pas la diffusion de la vision éducative et des méthodes pédagogiques spécifiques à l'éducation préscolaire ;
- L'absence d'un cadre qui définit plus clairement le statut, l'autorité, la fonction et les responsabilités des différents partenaires (politiques, gestionnaires, financiers) et des différents acteurs (parents, inspecteurs, directeurs, éducateurs...) empêche le décollage de ce secteur ;
- Le cloisonnement existant entre les différents partenaires potentiels (décideurs, cadres, chercheurs, acteurs sur le terrain...) ne favorise pas la circulation de l'information et l'élaboration de plans d'actions concertés. La dispersion des efforts des différents intervenants (institutionnels, coopération internationale, compétences nationales) ne permet pas le cumul des expériences et la capitalisation des acquis indispensable au développement de ce secteur. Aussi, n'est-il pas rare d'observer la répétition des expériences, particulièrement avec les organismes de coopération internationale, par les mêmes départements ministériels ;
- Enfin, les conditions prônées par la loi 05.00 et les circulaires semblent défavoriser la généralisation de l'enseignement préscolaire particulièrement dans les zones rurales qui n'arrivent pas à satisfaire toutes les conditions exigées par les cahiers de charges (électricité, aération...).

Tous ces éléments constituent des obstacles qui risquent de continuer à freiner le développement et la généralisation de l'éducation préscolaire pour les années à venir.

61. M. BERDOUZI, relève dans la charte, une incohérence juridique et pédagogique relative à la non obligation de l'éducation préscolaire. Voir « Rénover l'enseignement : de la charte aux actes » édition Renouveau, Rabat, 2000, p. 47 à 52.

QUELQUES RÉFLEXIONS

A partir des opportunités et des freins que nous venons d'exposer nous souhaitons souligner le caractère complexe et spécifique du secteur de l'éducation préscolaire dans notre pays, complexe par la multiplicité des forces qui l'animent et spécifique par son histoire et par la nature de son évolution.

Il nous paraît important d'attirer l'attention des décideurs sur la nécessité de lui porter une attention particulière, à l'heure actuelle, en le considérant dans sa spécificité qui exige une analyse, une mobilisation et une contribution d'un genre différent. Nous pensons que ce secteur doit avoir un traitement et une approche qui diffèrent de celles prônées dans la généralisation de l'enseignement primaire.

Les différents obstacles exposés diminuent les chances de généralisation du secteur préscolaire et fragilisent la détermination des décideurs et des responsables de ce secteur à atteindre leurs objectifs.

Il nous paraît important, pour atteindre les objectifs de la généralisation du préscolaire en 2006/2007 d'accorder une attention particulière à la qualité de l'éducation qui va être dispensée dans les institutions préscolaires. Nous pouvons avancer, sans trop de risque de nous tromper que la généralisation de ce secteur ne supporterait pas les approches courantes qui consistent à soutenir le développement quantitatif puis de se préoccuper du qualitatif. Nous soutenons que le développement du préscolaire, dans notre pays, compte tenu de sa spécificité historique (école coranique/ éducation préscolaire), sociologique (secteur privé, absence de compétences, faiblesse de stratégies cohérentes et efficaces) et économique (investissement à long terme, contributions multiples) a besoin d'une approche scientifique, participative et libérée de toute idéologie partisane évitant les stratégies unilatérales et centrant l'intérêt exclusivement sur l'enfant d'aujourd'hui et de demain.

La généralisation du préscolaire dans les normes et les conditions sus-citées doit considérer la phase à venir comme une étape fort importante. Celle-ci a besoin d'un plan d'ingénierie spécial qui investit la généralisation de manière approfondie et continue.

Nous pensons que le développement de l'éducation préscolaire est une opportunité unique car il peut constituer un **véritable laboratoire** pour la rénovation de l'école et pour la matérialisation des objectifs de la réforme. C'est l'occasion de construire un édifice en s'appuyant sur l'approche systémique en vue d'expérimenter et de capitaliser les acquis dans l'esprit de la charte, de la réforme du système éducatif et des différentes manifestations organisées dans le domaine. Il s'agit d'impliquer toutes les parties concernées (politiques, cadres, gestionnaires, financiers, chercheurs, parents et éducateurs) afin de matérialiser les fondements et les finalités de la nouvelle école nationale préscolaire particulièrement dans l'appropriation de l'école par tous et l'investissement de tout un chacun dans son développement et dans sa réussite. Le tiraillement dû à la multiplicité des intervenants doit devenir un projet collectif de développement par tous et pour tous.

Il est urgent, pour ce faire, de réfléchir sur l'ingénierie de pilotage investie exclusivement dans le domaine, en ayant une vision claire de l'éducation préscolaire et une stratégie participative assurant l'implication de tous les acteurs potentiels afin de concevoir, de réaliser et de réajuster chemin faisant un plan d'action national pour la généralisation de l'enseignement préscolaire. Cette organisation devrait bénéficier du soutien politique le plus fort et le plus large et du pouvoir d'activer les moyens disponibles pour accomplir sa tâche dans un délai défini. Elle devrait être comptable de ses actions et de ses résultats devant les hautes autorités chargées de l'application de la réforme.

Enfin, nous restons persuadés que la généralisation de l'enseignement préscolaire est un objectif qui est actuellement à la portée de notre pays. Il s'agit de transformer les freins en opportunités, les faiblesses en force, la dispersion en coordination et la multiplicité en harmonie.

3. Evolution du Secteur Préscolaire

3.1. La situation de 1955 à 2004

Au lendemain de l'indépendance, il n'existe pas de données chiffrées relatives à la préscolarisation. La mise en place des statistiques prendra du temps. Pendant la première décennie, les chiffres des enfants qui fréquentent les écoles primaires commencent à être connus, contrairement à ceux qui fréquentent les écoles coraniques.

La réforme des Kouttab coraniques a pour effet d'instituer un cadre administratif qui commence à livrer des données plus ou moins précises sur ce secteur. Nous proposons dans les tableaux ci-dessous de relater la progression des chiffres relatifs au préscolaire concernant le nombre d'enfants, le nombre d'éducateurs et le nombre de personnels encadrants (conseillers, inspecteurs, coordonnateurs).

Evolution des données relatives aux établissements coraniques préscolaires⁶²

	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2004
Enfants	293 612	375 576	583 868	693 738	778 766	787 682	817 054	684 783
Filles	/	/	/	/	/	242 092	284 978	260 588
Garçons	/	/	/	/	/	545 590	532 076	424 196
Educateurs	14 333	30 576	29 366	32 811	38 247	37 844	43 621	34 556
Conseillers	/	/	/	265	429	491	/	319
Inspecteurs	/	/	/	/	/	14	/	11
Coordonnateurs	/	/	/	/	/	/	31	29

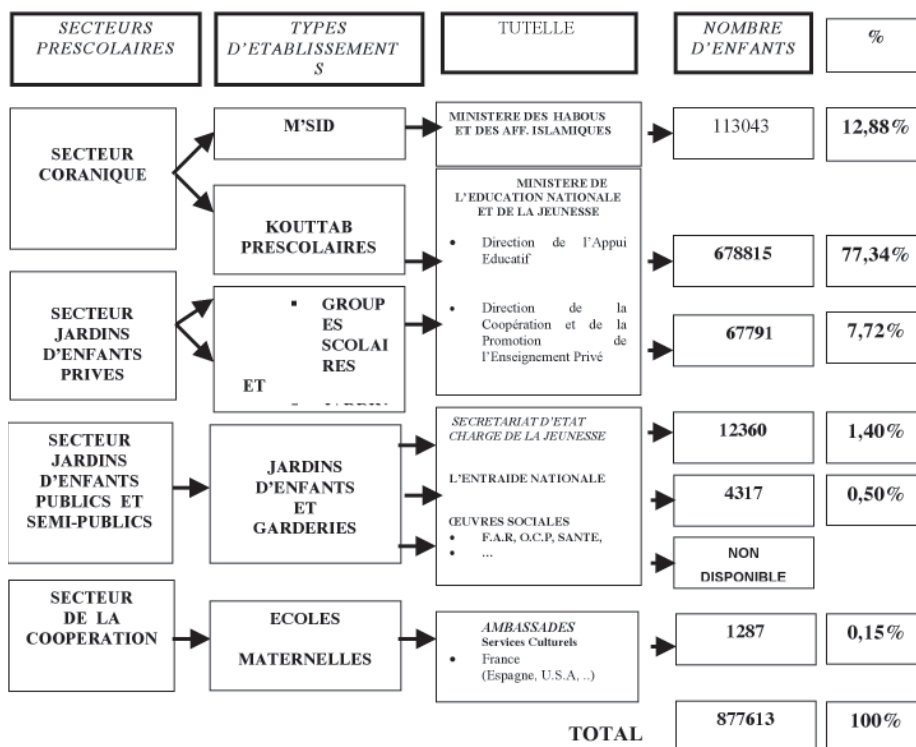
3.2. Situation actuelle des institutions préscolaires

La situation des établissements préscolaires se caractérise principalement par la multiplicité des structures d'accueil, des institutions de tutelle, des finalités et des approches éducatives⁶³. Les différentes études et analyses réalisées dans ce domaine nous livrent les données synthétisées dans le tableau qui suit :

62. Ministère de l'Education Nationale

63. Voir B. EL ANDALOUSSI, « La situation du préscolaire au Maroc », Actes du colloque international sur l'éducation préscolaire, Université Mohamed V Faculté des Sciences de l'Education, ATFALE, Novembre 1997.

Voir aussi M. FAIQ et B. CHEDATI, « L'Enseignement préscolaire : Etat des lieux et propositions »; COSEF/MENJ Février 2003.



3.2.1. Caractéristiques générales des institutions préscolaires

Nous nous limitons dans cette partie à reprendre les caractéristiques générales des institutions préscolaires actuelles afin de souligner leur rôle dans le développement humain. Actuellement, nous disposons de plusieurs travaux de diagnostic qui renseignent suffisamment sur l'état de ces institutions⁶⁴. Il apparaît que les infrastructures des établissements accueillant les enfants en âge préscolaire sont loin de répondre à leurs besoins.

L'équipement traditionnel de l'école coranique (nattes et planches en bois) a été abandonné au profit de pupitres, de bancs et d'un tableau. Les locaux ne sont que très rarement conçus pour faire fonction d'institution préscolaire. Ils se situent souvent au rez-de-chaussée d'une maison ou d'un appartement aménagés en salles de classe. Dans le rural, la majorité des établissements comportent une pièce unique située dans une maison en pisé ou dans un local adossé à une mosquée.

L'organisation de la classe est à l'image d'une école primaire traditionnelle, c'est à dire avec des rangées de pupitres face au tableau. L'équipement pédagogique des enfants se résume à une ardoise et à un manuel qui est souvent celui utilisé en première année du primaire.

Les classes sont prévues pour accueillir un maximum d'enfants et la plupart ne disposent pas d'une cour intérieure ou extérieure ; ce qui limite les moments de récréation ou les activités physiques. Les équipements de base manquent particulièrement dans le rural et dans le péri-urbain (eau courante, électricité, aération, sanitaires).

64. EL ANDALOUSSI, K. 1995 ; EL ANDALOUSSI, B. 1997 ; BENELAZMIA, A. 1998 ; CHEDATI, B. , FAIQ, M. 2003

L'aménagement des établissements est conditionné par le modèle éducatif scolaire qui reste largement dominant et façonne la relation éducative et les modes d'apprentissage dans ces institutions. Il rend difficile toutes possibilités de mouvements des enfants. Ces derniers sont entassés et ne peuvent satisfaire leurs besoins d'agir, d'explorer et de se mouvoir. Selon le diagnostic réalisé par Chedati, B et Faiq, M,⁶⁵ à peine le tiers des établissements urbains et périurbains disposent de pupitres individuels et de tables rondes adaptés aux enfants contre environ 10% en milieu rural.

Ces institutions rencontrent de graves problèmes financiers qui expliquent la fragilité de ce secteur. La quasi totalité des frais d'écolage payés par les parents est engloutie dans les dépenses de fonctionnement de l'institution préscolaire et, particulièrement, dans le coût du loyer. Ce manque de moyens explique l'absence totale d'investissement dans le matériel pédagogique nécessaire aux activités pédagogiques.

3.2.2. Les ressources humaines : le potentiel actuel

Actuellement, le Maroc dispose d'un potentiel humain impliqué, à divers niveaux, dans le domaine de l'éducation préscolaire : des chercheurs ayant investi le domaine depuis une vingtaine d'années, des consultants ayant analysé la situation, des lauréats de la Faculté des Sciences de l'Éducation spécialisés dans l'éducation préscolaire, des inspecteurs et des conseillers (متفقدین) relevant du Ministère de l'Éducation Nationale. Parallèlement, le secteur privé, dispose de personnes ressources qui se sont spécialisées dans le domaine et qui ont développé des compétences certaines. Ces ressources humaines sont en nombre limité mais, elles ont le mérite d'avoir contribué à porter l'éducation préscolaire à sa reconnaissance officielle. Elles représentent un premier potentiel sur lequel il est possible de s'appuyer pour le développement de ce secteur.

A. Les chercheurs

Depuis 1986, l'équipe ATFALE composée de chercheurs et de spécialistes dans le domaine de la petite enfance, a mené une recherche-action pour introduire des innovations dans l'éducation préscolaire. La vision novatrice et l'approche participative développées au sein de l'équipe ont permis de cumuler une riche expérience pédagogique dans le domaine. La capitalisation de cette expérience s'est construite à travers :

- Les partenariats avec les ministères concernés par l'éducation préscolaire⁶⁶ ;
- L'expérimentation et la systématisation de systèmes de formation adaptés aux éducateurs sur le terrain ;
- La formation initiale des éducateurs spécialisés en éducation préscolaire au sein de la faculté des Sciences de l'éducation ;
- Les productions pédagogiques (documents éducatifs, guides⁶⁷ du préscolaire répondant aux besoins des éducateurs sans formation de base et aux éducateurs en cours de formation, outils pédagogiques à moindre coût...);
- L'organisation de manifestations scientifiques (trois colloques internationaux, plusieurs séminaires de formation ...);
- Les productions scientifiques (actes des colloques, articles, mémoires, thèses...).

Ces différents travaux de l'équipe ATFALE ont donné l'occasion à de nombreux chercheurs et formateurs d'approfondir leurs connaissances et de les investir dans le domaine du préscolaire. Ceci a permis d'élargir le vivier des compétences dans le domaine.

65. L'enseignement préscolaire : états des lieux et propositions, COSEFIMEN, mars 2003

66. De 1986 à 1989 avec le ministère de la Jeunesse et des Sports et, depuis 1990, avec le ministère de l'Éducation Nationale.

67. Actuellement, l'équipe ATFALE est en train de finaliser une valise pédagogique contenant une trentaine d'éléments en vue de soutenir les formateurs, les conseillers et les éducateurs dans le domaine. Ce travail, soutenu par la Fondation Bernard Van Leer, l'UNICEF et la Coopération Française est validé par le MEN.

B. Les consultants

Les différents rapports et évaluations commandés par les ministères et les organismes internationaux ont donné l'occasion à des consultants nationaux de parfaire leur savoir dans ce domaine et de perfectionner l'analyse et la connaissance de la situation du préscolaire dans notre pays.

C. Les lauréats de la Faculté des Sciences de l'Education

A la Faculté des Sciences de l'Education, trois promotions d'une vingtaine d'étudiants chacune (1995-1998), ont pu bénéficier d'une formation de deux années en éducation préscolaire. Actuellement, 29 des lauréats de cette formation ont été intégrés dans le secteur du préscolaire, dans différentes délégations régionales. Après avoir acquis une formation universitaire, leur intégration dans les délégations leur a permis de développer une bonne connaissance de la réalité du terrain. Ils ont pour fonction l'animation de formations dans les centres de ressources au profit des conseillers et des éducateurs.

D. Les conseillers pédagogiques et les inspecteurs

Le statut de conseiller fut créé immédiatement après le lancement de la réforme des écoles coraniques⁶⁸. Au départ, le profil des conseillers favorisait des personnes âgées ayant exercé la fonction d'instituteur pendant vingt-cinq ans en moyenne et ayant les qualités nécessaires pour l'éducation préscolaire : la connaissance parfaite du Coran et les vertus morales. Parmi eux, nous trouvons également des lauréats des medersas connaissant essentiellement le Coran.

Actuellement, le ministère est plus regardant quant aux conditions requises pour le recrutement. Il privilégie les instituteurs plus jeunes ayant une connaissance des concepts de base de la religion islamique, d'une partie du Coran, et possédant une bonne culture générale. Le conseiller pédagogique doit être lauréat du Centre de Formation des Instituteurs et avoir une expérience d'animation et de communication⁶⁹. Tous les conseillers sont des fonctionnaires du Ministère de l'Education Nationale. Ils sont affectés dans les différentes délégations du pays. Leur fonction reste quelque peu indéfinie. Elle oscille entre le rôle de l'inspecteur et celui du conseiller pédagogique. L'absence d'un statut officiel favorise le flou institutionnel et complique leurs tâches. Les conseillers ont la charge d'encadrer en moyenne quatre-vingt-dix *Kouttab*⁷⁰. En plus du contrôle administratif et pédagogique, ils doivent assister l'action éducative des éducateurs : conseils, animations d'activités, résolution de problèmes... Le nombre de conseillers, en progression constante de 1985 à 1995, affiche une forte baisse en 2004. Ce corps de conseillers exclusivement masculin depuis sa création, connaît une féminisation très récente qui reste encore très timide. Il compte actuellement 18 conseillères sur un total de 319.

En 1992, seize inspectrices ont rejoint la cohorte des conseillers pour soutenir leurs actions et contribuer au développement de l'éducation préscolaire. Bien que formées pour le travail d'inspection dans l'enseignement primaire, les inspectrices ont tenté de fournir un réel effort dans le domaine de l'éducation préscolaire. Cependant, elles ont dû faire face à la résistance de quelques conseillers opposés aux changements et à la féminisation des responsables de ce secteur.

E. Les éducateurs

L'image du vieux *fkah* est en voie de disparition particulièrement dans les villes et les petits centres urbains. La réforme qui a impulsé l'introduction de nouvelles activités éducatives dans les *kouttab*, a conduit à la

68. A. LHOUCINE, op cité, p. 42.

69. Note de Service, Direction de l'Enseignement Fondamental, ministère de l'Education nationale.

70. Ce chiffre peut cacher une disparité que relève l'étude de A. BEN EL AZMIA, lorsqu'il examine le nombre de fois qu'un conseiller visite un éducateur dans son *Kouttab*. L'auteur pense que cette disparité « s'accroît si l'on distingue les conseillers qui exercent en milieu urbain avec une moyenne de 35 écoles coraniques / par conseiller, de ceux en milieu rural avec une moyenne de 170 écoles coraniques / par conseiller ». in, « La situation de l'école coranique au Maroc », op cité, p. 74.

constitution d'un nouveau corps d'éducateurs. Les éducateurs d'un âge avancé, se voient dans l'obligation de recruter des jeunes en rupture de scolarité pour faire face à la demande des parents qui réclament de nouveaux apprentissages pour leurs enfants.

Actuellement le corps des éducateurs est particulièrement hétérogène quant à sa formation académique : la plus grande partie d'entre eux a un niveau scolaire qui dépasse de peu la fin de l'école primaire, un tiers environ a un niveau d'instruction secondaire, peu possèdent le baccalauréat et une infime partie ont des diplômes universitaires. Le niveau d'instruction peu élevé et hétérogène pose de nombreuses difficultés pour l'organisation de leur formation.

A. Ben El Azmia⁷¹, confirme nos observations quant à la vision éducative du maître. L'éducateur exerce souvent son métier sans formation spécifique et a tendance à reproduire ce qu'il a retenu du modèle de l'enseignement primaire qu'il a vécu lui-même. Plus de la moitié des éducateurs ne font aucune distinction dans les âges des enfants, ils s'adressent indifféremment à tous les enfants, dans toutes les activités. Cette attitude éducative est renforcée par le fait qu'un bon nombre d'établissements ne dispose que d'une seule salle qui accueille les enfants de tous les âges.

La relation éducative est calquée sur le modèle scolaire. Les éducateurs accordent une importance élevée aux activités scolaires, et n'accordent que peu d'intérêt aux activités d'éveil.

Le métier d'éducateur largement masculin à l'origine, particulièrement dans les zones rurales, tend de plus en plus à se féminiser. En 1994, le taux d'éducatrices était de 25%, il est aujourd'hui de 48% du nombre total des éducateurs (15452 éducatrices sur un total de 33810).

La rémunération dans ce secteur est très peu alléchante, elle est soumise à la loi d'un marché sans règles et très peu organisée. Dans les établissements qui fonctionnent correctement, la rémunération représente en moyenne le tiers du salaire d'un instituteur débutant.

3.2.3. Les enfants

Depuis la récente réforme, les enfants rejoignent l'école primaire à partir de six ans. L'abaissement de l'âge de recrutement des enfants dans le primaire devrait contribuer à mieux clarifier les frontières entre l'âge scolaire et l'âge préscolaire et à mettre fin à l'excès de scolarisation précoce pratiqué par les institutions préscolaires.

Les institutions préscolaires accueillent officiellement les enfants de quatre à cinq ans. Mais, dans la réalité, nous assistons à deux phénomènes : la présence d'enfants plus jeunes, quelquefois même des bébés, et la présence d'enfants âgés de plus de six ans dans les institutions rurales. Dans l'étude⁷² sur les institutions préscolaires, les données montrent que les enfants de la ville accèdent au préscolaire coranique vers trois ans et ceux du rural vers quatre ans. Les enfants de la ville quittent, dans leur majorité, l'établissement pour rejoindre l'école primaire. Dans les zones rurales, quand il n'y pas d'école à proximité, ou quand l'école n'est pas accessible, les enfants s'attardent dans le *kouttab* parfois sans fréquenter l'école primaire.

3.2.4. Les pratiques pédagogiques

Il faut rappeler que les éducateurs n'ont aucune formation initiale. Dans le meilleur des cas, ils ont suivi une semaine de sensibilisation et s'appuient sur les manuels qui existent sur le marché. Le manuel le plus utilisé est celui publié par le ministère. La conception de ce manuel et la vision pédagogique des conseillers suscitent chez les éducateurs des attitudes éducatives scolaires. Néanmoins, quelle que soit la source, les éducateurs en milieu urbain peuvent trouver des références nécessaires à leur travail. Ils disposent d'une gamme assez

71. Idem, p. 66.

72. BENELAZMIA, 1998, p. 57.

large d'activités éducatives qu'ils peuvent agencer à leur guise pour animer la classe. Cependant, la plupart des éducateurs parlent plus d'instructions officielles, de programme à suivre que d'objectifs à atteindre. La structure administrative et scolaire prend le pas sur les activités, les besoins et les motivations des enfants. Ce fait est renforcé par les parents des classes défavorisées qui pensent que la précocité des apprentissages scolaires est bénéfique pour leurs enfants.

La plupart des éducateurs considèrent la lecture, l'écriture et le calcul comme des activités essentielles. Les activités d'éveil ainsi que les activités scientifiques et technologiques ne sont que rarement pratiquées. Le jeu est perçu comme une détente ou une distraction, bien méritées, auxquelles l'enfant a droit après un effort studieux.

Là aussi le regard des parents est très pesant. En tant que pourvoyeurs de fonds, ils détiennent une forte influence sur les choix pédagogiques de l'établissement. Leur satisfaction constitue la grande préoccupation des éducateurs. Quelle que soit l'activité, l'éducateur tente d'enseigner ce qui lui semble convenable, pour satisfaire les parents, sur un mode d'apprentissage scolaire statique, sans différenciation de l'âge de l'enfant. Ignorant le travail individualisé ou avec un petit groupe d'enfants, il s'appuie sur la répétition à voix haute. Ainsi, l'éducateur inculque quelques bribes de connaissances que les enfants finissent par mémoriser.

On constate que la tendance éducative dans les *kouttab* préscolaires, grâce à la diversification des activités, s'éloigne de l'approche éducative dans le *msid*. Mais, les méthodes et les contenus éducatifs, l'organisation de l'espace et du temps, demeurent sur le mode scolaire. Les pratiques éducatives visent les apprentissages scolaires, sans préalables ni préparation. Elles ne répondent pas aux exigences de l'éducation préscolaire basées sur les activités d'éveil, de stimulation intellectuelle, de socialisation etc.

3.3. Les différentes expériences dans le domaine de l'éducation préscolaire

Le secteur de l'éducation préscolaire a connu un large soutien financier et technique des organismes internationaux depuis l'opération des écoles coraniques lancée dans les années 70.

La focalisation des différents gouvernements qui se sont succédé depuis l'indépendance sur la généralisation de l'enseignement primaire n'a pas permis d'accorder l'intérêt nécessaire au secteur préscolaire.

Nous proposons de relater les différentes expériences dans ce domaine, des organismes internationaux et nationaux, qui ont apporté un soutien en vue d'élaborer des modèles pour le développement de ce secteur.

3.3.1. UNICEF

L'UNICEF a apporté un soutien important à « l'opération écoles coraniques » à partir de 1975. Ce soutien s'est particulièrement concrétisé par :

- La sensibilisation des éducateurs en service. Elle a connu deux phases. De 1975 à 1978, 420 éducateurs ont bénéficié de cette sensibilisation et de 1986 à 1989, 2000 éducateurs en ont bénéficié. Ces formations / sensibilisations ont été encadrées par des instituteurs en fin de carrière sous la responsabilité d'inspecteurs du service central du Ministère de l'Éducation Nationale ;
- La réalisation par des inspecteurs du primaire d'un manuel pour les deux niveaux du préscolaire.

Parmi les conclusions tirées par l'auteur⁷³ de l'étude évaluative de ce partenariat UNICEF et MEN, nous pouvons lire les constats suivants :

73. A. Ben El Azmia, 1989, Op cité.

- Les stages de formation n'ont pas amené aux résultats escomptés. Les éducateurs n'ont pas tiré profit de ces formations pour développer la prise d'initiative et l'esprit créatif ;
- Le châtement corporel reste un mode de sanction très présent dans le fonctionnement pédagogique ;
- Les apprentissages scolaires sont introduits dès l'âge de trois ans ;
- Les parents ne sont pas impliqués dans l'éducation de leurs enfants ;
- Les conseillers véhiculent les principes traditionnels de l'école primaire.

Le bilan du soutien de l'UNICEF à « l'opération école coranique » a été mitigé. D'une part, le choix de s'appuyer sur le personnel du Ministère de l'Education Nationale, sans l'appui d'experts en matière du préscolaire, s'est avéré très limité. L'approche pédagogique⁷⁴ reposait exclusivement sur des cours magistraux de pédagogie et de psychologie, donnés par des inspecteurs et des conseillers n'ayant eux-mêmes ni la formation ni l'expérience de l'éducation spécifique au préscolaire.

L'UNICEF n'a pas proposé de modèle de fonctionnement adéquat à ces institutions, courant ainsi le risque de voir se répéter des pratiques propres à l'enseignement primaire.

Néanmoins, cette coopération a pu sensibiliser le corps enseignant aux nouveaux domaines concernant l'âge préscolaire. Le débat s'est déplacé de la défense d'une institution ancestrale à la conscience de l'inadaptation des méthodes pédagogiques. Ce déplacement est un fait important car il ouvre le champ à une nouvelle réflexion et à de nouvelles pratiques dans ce domaine. L'idéologie semble avoir cédé la place au travail pédagogique. Au niveau des concepts, le mot Kouttab est de moins en moins utilisé en faveur du mot « enseignement élémentaire ». Mais enseignement tout de même.

Par ailleurs, ce partenariat UNICEF/MEN a maintenu les services concernés du ministère dans une dynamique de réflexion et de changement.

Les différents rapports engagés par l'UNICEF et le MEN ont permis d'avancer dans la connaissance de l'état des lieux de ce secteur.

Actuellement, l'UNICEF se concentre surtout sur la scolarisation des petites filles. Elle soutient depuis 2000, l'éducation préscolaire, dans les différentes zones rurales de son intervention.

3.3.2. Coopération française

La coopération française, avec le projet 97/SN/BAJ (Barnamaj Awlawiat Jtimaia), mené de 1997 à 2002, a contribué à l'ouverture de 38 classes préscolaires intégrées au primaire dans quatre délégations du Ministère de l'Education Nationale. Elle a organisé des formations d'éducatrices et des échanges entre institutions préscolaires françaises et marocaines. Elle a contribué à introduire des activités pédagogiques nouvelles adaptées à la spécificité du préscolaire.

Ce projet a permis de mettre en œuvre la décision ministérielle d'introduire des classes préscolaire au sein des écoles primaires⁷⁵. Par ailleurs, les instituts français proposent depuis une dizaine d'années des formations en faveur des jardins d'enfants des grandes villes du Maroc.

Actuellement dans le cadre du projet APEF, la coopération française en partenariat avec l'équipe ATFALE, expérimente au niveau des académies le développement de classes préscolaire dans des écoles publiques et la décentralisation de la formation.

74. K. Bouzoubaa, « *Rénover le préscolaire coranique au Maroc* » op. cité

75. Groupe thématique éducation, Commission diagnostic préscolaire, Document 27 février 2003

3.3.3. *Projet MEG /USAID*

Le Projet MEG/USAID (Morocco Education for Girls/United States Agency for International Development), avait pour objectif de rendre l'environnement de l'école plus accueillant pour que les filles continuent à la fréquenter et poursuivent leurs études.

Pour renforcer cette scolarisation et suite à la demande de la communauté, le projet MEG/USAID a mis en place des classes préscolaires dans deux provinces pilotes (Errachidia et Ouerzazate). ATFALE a été sollicitée pour assurer simultanément la formation en éducation préscolaire d'un noyau d'éducatrices et d'institutrices de première année. Ce public cible a ensuite formé d'autres personnes dans leurs provinces respectives et dans les autres provinces pilotes. Actuellement, les Associations des Parents et Tuteurs d'Elèves (APTEs) gèrent 32 écoles pilotes dans 8 provinces⁷⁶.

Une des conclusions fortes de ce projet est de souligner qu'une « éducation de qualité pour tous n'est pas une vision inaccessible si les communautés peuvent être mobilisées et les questions relatives à l'enseignement analysées avec soin et traitées avec rigueur...Il est impératif non seulement que le système éducatif fasse plus mais qu'il fasse également les choses différemment »⁷⁷.

3.3.4. *Coopération avec la Wallonie-Bruxelles*

La coopération avec la Wallonie-Bruxelles, soutient l'éducation préscolaire dans son programme en proposant de partager son expérience dans le domaine. Elle organise la formation continuée des formateurs centraux, en s'appuyant sur l'équipement des Centres de Ressources en documents et en outils pédagogiques. Elle met, depuis une année, une formatrice permanente à la disposition du ministère pour appuyer la mise en place d'un centre d'expérimentation didactique.

3.3.5. *ONG ASSBI*

L'ONG ASSBI, dans la province de Chefchaouen a bénéficié du soutien de l'UNICEF et de l'équipe ATFALE pour la création d'une cinquantaine de structures préscolaires communautaires. Cette expérience menée par une ONG nationale mérite qu'on s'y arrête car son modèle « *s'avère très prometteur. Il est générateur de synergies à caractère communautaire entre différents partenaires dans le cadre d'une vision intégrée de développement* »⁷⁸.

L'approche est basée sur la mobilisation communautaire et la synergie entre les différents acteurs : les responsables du projet, les parents, les institutrices, les éducateurs, les élus locaux...

3.3.6. *ATFALE / FBVL*

L'Equipe ATFALE mène depuis 1986, avec le soutien de la Fondation Bernard Van Leer (FBVL) une recherche-action, en partenariat avec les ministères concernés par le domaine de la petite enfance au Maroc. Elle a fortement contribué à l'élaboration du concept d'un préscolaire de qualité adapté à la réalité marocaine et répondant aux besoins spécifiques de l'enfant. L'équipe ATFALE a mis en place, réalisé et évalué des programmes visant la structuration du préscolaire au Maroc avec :

76. « Plaidoyer pour le préscolaire en milieu rural », table ronde MEG- ATFALE sur le préscolaire en milieu rural 25 juin 2001.

77. M. RYAN John, introduction du même document.

78. Evaluation des Activités Educatives du Cycle de Coopération 1997-2001, Programme de Coopération Gouvernement / UNICEF, Rapport de synthèse, A. Akesbi, Mars 2002, p. 40

- Le Ministère de la Jeunesse et Sports de 1986 à 1989 et le Ministère de l'Education Nationale, de 1990 à 2004 ;
- ATFALE œuvre, dans une perspective de construction institutionnelle, de production scientifique et pédagogique et de formation-développement. Ces activités reposent sur :
 - L'ancrage institutionnel des structures et des ressources humaines en développant des stratégies innovantes qui visent à en augmenter l'efficacité et le rendement ;
 - *L'implication des différents acteurs du projet* dans un esprit de partenariat ;
 - Il s'agit d'expérimenter de nouveaux rapports hiérarchiques basés sur des contrats de résultats dans lesquels chacun a sa part d'initiative, de concertation et de responsabilité. Une fois que les attentes et les moyens pour y parvenir ont été fixés, chaque acteur, selon sa fonction, est redevable de résultats ;
 - *Le moindre coût*. Toutes les expérimentations qui sont proposées (équipement des classes préscolaires, outils et documents pédagogiques, formations...) prennent en considération le facteur « coût ». Il ne s'agit pas de développer un préscolaire onéreux mais de favoriser l'autonomie de l'éducateur dans la production de ses outils pédagogiques. Ainsi, les personnes qui bénéficient directement des acquis du projet diffusent leurs acquis auprès de leurs collègues. Elles deviennent des personnes ressources sur lesquelles le ministère peut s'appuyer pour la diffusion des résultats. Ce devoir de « redevabilité » vis à vis des autres personnes favorise l'effet démultiplicateur et l'émergence d'expertise locale ;
 - *La communication* vise à améliorer l'efficacité du travail, la réactivité et la diffusion des résultats du projet. Elle permet également de valoriser le travail de qualité et les personnes qui en sont à l'origine. Elle permet l'émergence de nouveaux liens institutionnels basés sur la responsabilisation et la coopération ;
 - Une politique volontaire d'échanges et de communication constitue la base de l'implication de tous les acteurs concernés par le préscolaire. Elle permet de rompre le schéma ordonnateur/exécutant en amenant tous les acteurs concernés à partager une vision commune du développement du préscolaire au sein du système éducatif. Elle renforce l'efficacité du pilotage des activités et installe les prémisses d'une bonne gouvernance ;
 - Elle permet de faire remonter au plus haut niveau ministériel l'état d'avancement des travaux du terrain afin que des mesures institutionnelles réactives puissent être prises en cas de nécessité. Elle favorise la diffusion des acquis du projet.

Depuis 1997, le Ministère de l'Education Nationale a adopté l'approche et la méthodologie élaborées en partenariat avec ATFALE et a décidé de généraliser l'expérience sur le territoire national. L'équipe ATFALE a également participé à plusieurs projets de développement du préscolaire avec des organismes internationaux. Parmi les plus importants nous citons : UNICEF, Coopération Française, MEG/USAID,

Parmi les productions notables de l'équipe ATFALE, nous citons :

- L'organisation des *colloques*⁷⁹ nationaux et internationaux, afin d'élargir les connaissances théoriques et pratiques dans le domaine de l'éducation préscolaire ;
- Les productions pédagogiques en vue de soutenir le travail éducatif des formateurs et des éducateurs. Dans ce cadre une série de 11 guides d'activités pour le préscolaire en français et en arabe, avec

79. « Colloque maghrébin sur l'éducation préscolaire », en collaboration avec la Fondation Bernard Van Leer et l'Unicef, 1992
 « Journées internationales audiovisuelles sur l'éducation préscolaire », en collaboration avec la Fondation Bernard Van Leer, 1994
 « Colloque international sur l'éducation préscolaire », en collaboration avec la Fondation Bernard Van Leer et le service de coopération de l'Ambassade de France, 1997

- l'appui de la FBVL, de l'UNICEF de l'Ambassade de France, de l'Ambassade du Canada et de l'OMS. Actuellement, ces guides sont réactualisés dans le cadre de la réalisation d'une valise pédagogique qui contient une trentaine d'éléments indispensables au travail pédagogique des éducateurs ;
- L'équipe a aussi réalisé un film pédagogique en 1994 pour illustrer sa vision éducative innovante, centrée sur les besoins de l'enfant et permettant sa participation active ;
 - Les productions scientifiques⁸⁰, concernant les innovations promues par les participants au projet, les évaluations des différentes phases du projet et la théorisation des processus et des approches participatives de la recherche-action.

Par ailleurs ATFALE rend régulièrement compte de ses travaux dans de nombreuses publications pédagogiques et scientifiques nationales et internationales. Elle fait partie d'un réseau d'experts internationaux spécialisés dans la petite enfance.

4. Perspectives

Dès l'adoption, en 1999, de la Charte Nationale pour l'Education et la Formation, il a été décidé que l'éducation devienne une priorité nationale pour les dix années à venir. Compte tenu du très lourd retard enregistré dans ce secteur, les premiers efforts furent tous centrés sur la généralisation de l'enseignement fondamental. La Charte prévoit pourtant que l'éducation préscolaire constitue la première étape du premier cycle fondamental, et sa généralisation était initialement prévue en 2004. Elle a été finalement repoussée à 2007.

L'influence majeure de l'éducation préscolaire sur l'amélioration de la qualité de l'éducation et son impact sur l'inscription et la rétention des élèves dans le système éducatif ne sont que très peu pris en considération jusqu'à présent. Certes, la construction du cadre juridique⁸¹ a levé, pour la première fois dans notre pays, le doute sur la volonté politique réelle de développer ce secteur. Il ne s'agit plus de répéter inlassablement les intentions de rénover ce secteur. Il s'agit de mener une politique qui permette de définir les orientations et l'encadrement de l'éducation préscolaire, étape première dans l'enseignement fondamental.

Actuellement, environ cinq enfants sur dix, entre 4 et 6 ans, bénéficient d'une éducation préscolaire. Les institutions d'accueil relèvent entièrement du secteur privé et trouvent leur financement dans les frais d'écolage qui sont à la charge totale des familles. Ce mode de fonctionnement explique les grandes diversités et la disparité qui existent dans ce secteur. En effet, les classes préscolaires épousent fidèlement le niveau

80. « Développement de la recherche-action et innovation de l'éducation préscolaire au Maroc » Khalid El Andaloussi Doctorat d'Etat, Université de Mons, Belgique, 1995, 2 tomes.

« Etude évaluative de la phase de diffusion du projet Koranic Preschools », Mohammed Faiq, Najah El Jadida, Casablanca 1996.

« Une innovation pédagogique dans le préscolaire coranique au Maroc », Khadija Bouzoubaâ, contribution à un ouvrage collectif de l'Harmattan, 1997.

« Petite enfance et éducation préscolaire », Khalid El Andaloussi, in culture, enfance et éducation préscolaire, UNESCO, Paris, 1999.

« Recherche-action Sciences Développement Démocratie », Khalid EL ANDALOUSSI, Edition Publisud, Paris 2000. « Pour un enseignement fondamental avec une composante préscolaire », in contribution du réseau d'experts nationaux sur la situation actuelle et les voies de rénovation de l'éducation et la formation, Tome 1, Mohammed Faiq, Commission Spéciale Education Formation (COSEF), 2000.

« Punition et violence à l'école », Brigitte EL ANDALOUSSI, UNICEF/ATFALE, 2001.

« L'Enseignement préscolaire : Etat des lieux et propositions; Brahim CHEDATI et Mohammed FAIQ Texte photocopié COSEF/MENU Février 2003.

« Stratégie de développement de l'éducation préscolaire », Mohammed FAIQ ET Brahim CHEDATI Texte photocopié COSEF/MENU Septembre 2003.

81. concrétisée par la promulgation de la loi relative au statut de l'enseignement préscolaire (Mai 2000), le décret d'application de cette loi (Juin 2001) et l'arrêté ministériel relatif aux conditions d'ouverture des établissements du préscolaire en juillet 2003.

économique du quartier ou de la zone rurale dans lesquelles elles se situent amplifiant de la sorte, dès le plus jeune âge, l'inégalité entre les enfants. On remarque que les enfants issus des familles les plus défavorisées socialement et culturellement sont aussi ceux qui fréquentent les institutions préscolaires les moins stimulantes et les plus insalubres. Tous les bénéficiaires du préscolaire vont aux enfants les plus favorisés : ceux-ci profitent des classes préscolaires, les mieux équipées, les plus adaptées, les plus ouvertes sur la modernité et les mieux encadrées. Mais cette minorité ne dépasse guère 8% des enfants préscolarisés.

Par ailleurs, environ 50% d'enfants ne bénéficient pas encore du préscolaire. Parmi eux, se comptent les enfants ruraux et les enfants des zones périurbaines qui appartiennent à la frange la plus pauvre de la société.

C'est avec cette proportion d'enfants que se jouera le véritable défi de la généralisation du préscolaire : équipement et financement des nouvelles classes, recrutement et formation des éducateurs, mobilisation et implication des parents, engagement et responsabilisation des décideurs... tout ceci, dans un contexte privé !

A ce jour, il n'existe aucune formation initiale pour les 40 000 éducateurs qui ont à charge le préscolaire. Seule une minorité, située surtout en zone urbaine, a pu bénéficier d'une formation en cours d'emploi. La plupart d'entre eux n'ont aucune idée des finalités de l'éducation préscolaire, ils confondent souvent préscolaire et 1^{ère} année de l'enseignement fondamental. Alors que durant cette phase cruciale du développement, l'éducation devrait reposer sur une pédagogie active, on constate que l'enfant est exposé à l'improvisation pédagogique ou au gardiennage. Ces pratiques s'appuient bien trop souvent sur le dressage de l'enfant à l'obéissance et à la passivité.

La formation en cours d'emploi des éducateurs est assurée par le corps des « conseillers pédagogiques ». Ces conseillers, au départ, étaient recrutés parmi les détenteurs du savoir coranique « *fkihs* ». Cependant, de nouvelles mesures de recrutement ont permis une redéfinition de leur fonction. Mais, elles ne concernent encore qu'une très faible proportion de conseillers et ne sont pas encore suffisamment ancrées dans la problématique du préscolaire. Leurs modèles de référence restent trop centrés sur l'école primaire. Bien qu'il existe, depuis 2001, un document officiel⁸² qui tente de préciser le profil du sortant du système préscolaire, les acteurs du terrain ont encore trop tendance à laisser libre cours à leur interprétation et à leur vision de ce que devrait être cette éducation.

La documentation pédagogique reste insuffisante, elle est disponible essentiellement dans les grands centres urbains. La plupart des institutions préscolaires n'y a pas accès et n'en soupçonne même pas l'existence.

En résumé, le paysage de l'éducation préscolaire se compose d'institutions de qualité médiocre, d'un système profondément inégalitaire et d'une population d'enfants très pauvres à pré-scolariser. Par ailleurs, l'absence de formation de base, la faiblesse de la documentation pédagogique pour les formateurs de formateurs et pour les éducateurs, la multiplicité des visions et des finalités du préscolaire risquent d'hypothéquer la portée d'un facteur majeur de développement humain : la généralisation du préscolaire pendant cette décennie.

Pourtant, les opportunités ne manquent pas et elles n'ont jamais été aussi importantes et prometteuses qu'aujourd'hui.

Au niveau politique, on note une volonté de donner à l'éducation préscolaire l'importance qu'elle mérite. Le Ministère de l'Éducation Nationale s'engage à mettre en œuvre le programme de la Charte qui prévoit la généralisation de l'éducation préscolaire à l'horizon 2007. Son action porte surtout sur la mobilisation sociale, les orientations pédagogiques et l'organisation de la formation des ressources humaines du préscolaire.

Les stages de formation organisés en faveur des éducateurs en service sont certes importants mais insuffisants. Il existe 40000 éducateurs en cours d'emploi, et il en faut autant pour accueillir tous les enfants marocains en âge préscolaire. A ce chiffre, il faut ajouter les cadres nécessaires pour la prise en charge et

82. Livre blanc, MEN, 2001

le perfectionnement de ce secteur : les administrateurs, les inspecteurs, les conseillers, les formateurs, les formateurs de formateurs, les pédagogues, les architectes, les journalistes, etc.

Au niveau scientifique et pédagogique, les différentes expériences menées depuis 1990, dans le secteur de l'éducation préscolaire constituent une véritable richesse en matière de formation des éducateurs sur le tas, d'encadrement pédagogique et de production d'outils et de documents pédagogiques peu coûteux. Le Ministère de l'Éducation Nationale pourrait capitaliser ces expériences, adaptées à la réalité économique de la majorité des institutions et au niveau académique des éducateurs, pour la généralisation de l'éducation préscolaire, à travers ses centres de ressources. La réalisation de la valise pédagogique en cours de finalisation par l'équipe ATFALE, avec le soutien du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'UNICEF, de la Coopération Française, représente une pierre supplémentaire à cet édifice.

Au niveau des ressources humaines, le potentiel existant est certes important. Il a cependant besoin d'être consolidé et développé pour assurer la généralisation de l'éducation préscolaire. La mise à niveau des 40 000 éducateurs en service et la formation initiale des nouveaux éducateurs, exigent une vision pédagogique claire et largement partagée entre les différents partenaires concernés par l'éducation préscolaire. Le fait que le secteur soit privé et que son intégration au secteur public ne soit pas à l'ordre du jour, dans l'immédiat, nous forcent à réfléchir à une organisation efficiente et à une stratégie cohérente, novatrice et pérenne. L'objectif est d'investir sur le développement humain d'une population des plus vulnérables de la société.

4.1. La nouvelle institution nationale d'éducation préscolaire⁸³

Lors des deux journées organisées par la Commission Spéciale d'Éducation et de Formation (COSEF) et le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, les participants (Ministères, partis, syndicats, experts, fédérations, ONG...) ont abouti à un consensus autour de la nouvelle institution nationale d'éducation préscolaire. Ils ont ainsi jeté les bases d'une nouvelle dynamique susceptible de créer les conditions nécessaires de développement de ce secteur.

Il serait fastidieux de revenir dans ce document sur toutes les données proposées par les participants. Nous nous arrêtons tout particulièrement sur :

- les finalités, les objectifs et la vision pédagogiques,
- les ressources humaines,
- l'encadrement et la formation,
- l'équipement et les supports pédagogiques,
- les normes d'exploitation,
- le financement.

4.1.1. Finalités, objectifs et vision pédagogique de l'éducation préscolaire

- Les principales finalités de l'éducation préscolaire sont de :
 - Promouvoir une approche éducative holiste et participative ;
 - Promouvoir les valeurs islamiques, nationales et humaines ;
 - Promouvoir les valeurs démocratiques et civiques ;
 - Promouvoir les valeurs du dialogue, de la tolérance et de l'acceptation de la différence ;
 - Promouvoir les valeurs de connaissance, d'exploration, de recherche et de communication ;
 - Promouvoir l'esprit scientifique et artistique.

83. Faiq. M.; Chedati. B. « Stratégie de développement de l'éducation préscolaire » COSEF/MENJ, Septembre 2003

– *Les principaux objectifs⁸⁴ de l'éducation préscolaire sont:*

- Le développement des habilités sensori-motrices, spatio-temporelles, sémiologiques, imaginatives et expressives
- L'initiation aux valeurs religieuses, éthiques, et civiques de base ;
- L'exercice des activités pratiques et artistiques élémentaires (dessin, modelage, peinture, jeux de rôles, chants et musiques...);
- Les activités de préparation à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture en langue arabe en s'appuyant sur les langues maternelles.

– *Les principaux constituants de la nouvelle vision pédagogique sont:*

- Centrer l'acte et le fait éducatif sur l'enfant ;
- Partir de ses besoins dans l'élaboration des activités préscolaires ;
- Instaurer une continuité et une progression dans les activités ;
- Travailler en petits groupes, aménager l'espace et diversifier les modes d'organisation de la classe ;
- Ancrer l'organisation spatio-temporelle du préscolaire dans son environnement et l'exploiter au niveau pédagogique (sorties, visites, construction d'outils éducatifs et de jeux peu coûteux) ; a Adopter une pédagogie du projet ;
- Centrer sur l'éducation pour la santé avec un suivi du développement de l'enfant ;
- Exploiter le jeu comme outil pédagogique à part entière ;
- Centrer sur l'activité physique et sportive de l'enfant ;
- Développer l'éducation religieuse, civique, à la citoyenneté et à l'environnement ;
- Impliquer les parents dans la vie de l'institution dans une vision globale du développement et de l'éducation de l'enfant ;
- Impliquer les parents dans les apprentissages et les activités en valorisant leurs savoirs et savoir-faire ;
- Instaurer un échange et une coopération entre les éducateurs d'une même institution et/ou d'institutions différentes ;
- Intégrer l'évaluation de type préscolaire au processus éducatif comme un outil pédagogique et de gestion.

Cette vision pédagogique⁸⁵ émane d'un long processus de recherche et d'actions mené, dans le domaine de la rénovation des écoles coraniques, par des chercheurs, des responsables du ministère et des praticiens. Elle représente une opportunité pour faire acquérir de nouvelles valeurs et ancrer de nouvelles attitudes et pratiques éducatives.

4.1.2. Les ressources humaines

La mise en valeur des ressources humaines est la condition incontournable d'une éducation préscolaire de qualité. Actuellement, ce secteur est loin de pouvoir assurer une quelconque mise en valeur de ses cadres. Sa longue marginalisation n'a pas permis leur formation, leur qualification et leur promotion. Seule une poignée d'éducateurs investissent l'éducation préscolaire par leurs propres moyens (ONG, formations privées, partenariat avec les écoles françaises...) et semblent perdurer dans ce domaine. Le Ministère signale l'émergence d'un nouveau profil d'éducateurs spécialisés majoritairement féminin (139 éducateurs et 607 éducatrices)⁸⁶ et situé principalement dans les centres urbains. La quasi majorité des éducateurs, et

84. Site Web du ministère : www.men.gov.ma , Septembre 2004

85. Vision élaborée par l'équipe ATFALE

86. MENJ, Direction de la stratégie , de la statistique et de la planification, Septembre 2004

particulièrement les éducatrices, quittent leurs employeurs dès qu'ils peuvent changer de statut (un emploi dans un autre secteur mieux rémunéré, un autre établissement plus attirant, un mariage...). L'éducation préscolaire ne peut se réaliser sans considérer les ressources humaines comme le fondement de son développement.

4.1.3. Encadrement et formation

La formation reste la pierre angulaire du développement des ressources humaines. La négligence longtemps observée dans ce domaine a créé une situation alarmante. 40 000 éducateurs et éducatrices, sans formation préalable, encadrent les 700 000 enfants qui fréquentent les établissements préscolaires. Un bon nombre parmi ces éducateurs ne manquent pas de volonté et d'enthousiasme, mais ils manquent de connaissances réelles de l'enfant et d'une vision pédagogique adaptée à son niveau.

Depuis l'indépendance, dans les différents plans de développement économique et social, la question de la formation des cadres et de la formation professionnelle a toujours figuré parmi les objectifs primordiaux. Les auteurs du plan de développement économique et social 1973 - 1977, attirent déjà l'attention sur les problèmes que rencontrent l'Etat dans ce domaine. Ils *relèvent le manque d'une vision et d'une stratégie globale de formation en rapport avec les transformations socio-économiques du pays qui ne permettent pas de fonder et de promouvoir un système cohérent d'éducation et de formation.*

L'inadéquation de la formation des cadres et des besoins de développement économique nécessite la mise en valeur des ressources humaines. Les auteurs du Plan de Développement Economique et Social ont souligné, avec raison, que « la formation est considérée comme une valeur dont la disponibilité doit répondre aux besoins créés par le développement mais peut également être un facteur d'accélération de ce développement»⁸⁷

La réforme actuelle de l'éducation et de l'enseignement promet de résoudre l'inadéquation longtemps observée entre la formation et le développement économique et social. Mais par l'impasse qu'elle fait sur le domaine de la formation des cadres de l'éducation préscolaire, elle risque de prolonger les difficultés intrinsèques au développement de ce secteur. La formation des cadres de l'éducation préscolaire est un impératif incontournable. Il est impérieux de réfléchir aux modalités de cette formation afin de renforcer les capacités des éducateurs en service et de former de nouvelles générations en phase avec la nouvelle culture prônée par la réforme.

4.1.4. Equipement et supports pédagogiques

Le mode de fonctionnement de la plupart des établissements, particulièrement les établissements coraniques préscolaires, ne répond pas aux normes souhaitables pour le développement de l'enfant. La surcharge des classes, l'équipement rudimentaire, et l'inadaptation des locaux rendent difficiles toutes actions éducatives adéquates.

Le manque d'équipement et la pauvreté des supports pédagogiques érigent le modèle d'apprentissage scolaire comme la seule référence possible. Dans ce cadre les activités d'éveil et de stimulation dont l'enfant a besoin à cet âge, ont peu de chance d'exister.

87. Plan de Développement Economique et Social, 1973-1977, Chap. XXII, Page 749.

4.1.5. Les normes d'exploitation

Les textes réglementaires relatifs à l'exploitation des établissements préscolaires existent. Ils ont été promulgués par le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse. Tout établissement qui souhaite accueillir des enfants en âge préscolaire est soumis à l'autorisation d'ouverture, actuellement délivrée par le MENJ⁸⁸.

Ces textes ne sont pas toujours respectés par les promoteurs du secteur, soit parce que les exigences sont excessives soit parce que les responsables sont indifférents.

Le caractère privé des établissements préscolaires détermine leur pesanteur. Le sérieux et la qualité de l'institution relèvent plus de la volonté du promoteur et de son équipe pédagogique que des textes juridiques organisationnels souvent méconnus ou transgressés.

4.1.6. Le financement

Le financement de ce secteur est totalement privé. Il est le pivot de toute la problématique de l'éducation préscolaire dans notre pays. Ce sont les parents qui sont les véritables pourvoyeurs financiers. Les seules institutions qui bénéficient d'une contribution de l'Etat sont celles qui relèvent des œuvres sociales des ministères. Ces derniers prennent en charge une partie des éducateurs et parfois les locaux et l'équipement. Leur nombre est insignifiant relativement à l'ensemble des établissements privés.

L'absence de l'engagement de l'Etat a pendant longtemps favorisé un accroissement désordonné des institutions préscolaires.

A partir de ce tableau, qui tente de décrire la particularité et la complexité du secteur préscolaire, il est difficile de présager de l'avenir. Celui-ci est à construire. Il a besoin de la participation réelle et active de tous. Certes, la charte nationale de l'éducation et de la formation témoigne de la volonté politique d'intégrer l'enseignement préscolaire dans le premier cycle fondamental. Reste le fait que ce secteur est entièrement entre les mains du privé. Sa généralisation à tous les enfants marocains et son développement qualitatif sont d'un ordre inédit. Ils imposent des solutions originales.

Le développement de ce secteur, dans les deux décennies à venir, a besoin d'un projet exceptionnel qui vise la participation collective (Etat, promoteurs, investisseurs, société civile) aux nouvelles normes de l'école nationale et qui définit les engagements et les responsabilités respectives des différents partenaires impliqués.

4.2. Pour une généralisation efficiente, quelques préalables

- Une conviction réelle et généralisée de l'intérêt du préscolaire ;
- Une vision pédagogique holiste claire et largement partagée ;
- Une organisation ingénieuse et une planification rigoureuse ;
- Des moyens financiers adéquats et réalistes ;
- Des compétences administratives et pédagogiques réelles et disponibles ;
- Des institutions de formation conscientes de l'enjeu et impliquées dans la généralisation au niveau national et local ;
- Un programme de formation adapté aux différents publics et divers besoins :
 - Formation de base ;

88. Pendant longtemps, cette autorisation pouvait être délivrée par divers ministères. De nombreux établissements exerçaient sans cette autorisation.

- Formation continue ;
 - Formation sur le tas.
- Un projet de mise à niveau des 40 000 éducateurs en service sur une période transitoire de 2005 à 2015 qui prévoit
 - La création d'un statut du personnel :
 - Educateurs certifiés
 - Educateurs diplômés
 - Autres
 - La création d'un cadre transitoire :
 - Aides éducateurs
 - Stagiaires
 - Autres
 - Un projet d'accompagnement de la généralisation de l'éducation préscolaire :
 - Education parentale
 - Promotion de la vision pédagogique et de la culture de l'enfance
 - Implication des médias
 - Un programme de recherche et d'innovations pédagogiques pour assurer la rigueur du suivi et la pertinence de la production des outils et des documents pédagogiques nécessaires ;
 - Une instance clairement identifiée pour la mobilisation, l'harmonisation, la conception, la réalisation et l'évaluation du processus de généralisation de l'enseignement. Ce processus est tributaire de l'implication des instances nationales régionales et locales : ministères, secteur privé, ONG nationales, autorités provinciales, autorités locales, collectivités locales, élus, parents, associations locales, délégations des ministères, organisations internationales...

Ces quelques éléments nous paraissent essentiels, quelle que soit l'option retenue dans la perspective de généralisation de l'éducation préscolaire. Trois scénarii nous paraissent possibles. Leur projection pourrait évoluer dans le temps. Nous les exposons en relevant leurs avantages et leurs inconvénients:

4.2.1. Premier scénario : Préscolaire privé

A. Avantages

- Perpétuation de l'implication de la communauté dans la prise en charge de l'éducation des jeunes enfants ;
- Investissement financier et implication personnelle des promoteurs ;
- Efficience et efficacité dans la gestion de l'investissement ;
- Capacité de mobiliser les ressources humaines (formation permanente, recherche de qualité, expériences novatrices) ;
- Participation au coût de la généralisation (construction, recrutement, formation...);
- Meilleure implication des parents dans le contrôle des établissements (programmes, qualité des enseignants, qualité de l'équipement...);
- Une plus grande aptitude à contribuer à la qualité de l'éducation.

B. Freins

- Risque de ne jamais atteindre la préscolarisation des enfants les plus pauvres ;
- Normalisation des inégalités sociales, économiques et culturelles ;
- Risque de multiplicité dans la vision pédagogique, dans les finalités et dans les objectifs;
- Risque de surenchère idéologique ;
- Généralisation de l'éducation préscolaire tributaire de l'intérêt financier des promoteurs ;
- Primauté de l'intérêt financier sur les besoins des bénéficiaires (société, parents et enfants).

4.2.2. Deuxième scénario : Préscolaire semi privé

A. Avantages

- Création de synergies entre les différents secteurs concernés :
- Les institutions politiques et administratives (les ministères, les autorités locales, les élus, les collectivités locales...);
- Les promoteurs (les investisseurs, les responsables pédagogiques, les cadres du secteur privé...);
- Les institutions scientifiques (universités, équipes de recherche d'évaluation et d'innovation...);
- Les institutions pédagogiques (Centres de Formation des Instituteurs et des Inspecteurs...);
- La société civile (les associations, les parents, les éducateurs...).
- Développement de stratégies communes et de responsabilités partagées (cahiers de charges, conventions ...);
- Renforcement de la gouvernance et de la culture démocratique;
- Contrôle réciproque des engagements, du suivi et de l'évaluation;
- Garantie de gestion de la politique éducative (articulation des objectifs, des ressources humaines et des moyens);
- Adéquation de la formation et de l'emploi (ouverture des institutions sur l'environnement);
- Garantie de la parité, de l'équité et de l'égalité des chances;
- Exploitation commune des moyens (classes dans les écoles publiques);
- Garantie du développement quantitatif de l'éducation préscolaire (incitation gouvernementale et investissement du secteur privé);
- Garantie du développement qualitatif de l'éducation préscolaire (formation, programme, approches pédagogiques, innovations éducatives ...).

B. Freins

- Difficultés d'établir la confiance nécessaire à tout engagement commun ;
- Manque d'habitude d'un réel travail commun et d'un partage de responsabilités ;
- Gestion des conflits d'intérêts et des degrés de motivation ;
- Difficultés de tenir les engagements (du gouvernement, des promoteurs et des investisseurs) ;
- Poids actuel de la vision hiérarchique et centralisée, de la décision autocratique et de l'initiative unilatérale.

4.2.3. Troisième scénario : Préscolaire public

A. Avantages

- Encadrement politique des institutions préscolaires (harmonisation de la vision pédagogique, des finalités, des objectifs...);

- Capacité de mobiliser les ressources financières;
- Capacité de mobiliser les ressources humaines (fonctionnaires, diplômés, centres de formation, enseignants...);
- Force de réglementation.
- Dans le cas de la décentralisation :
 - Une plus grande responsabilisation des opérateurs (académies, délégations) et des bénéficiaires (enfants, parents);
 - Une plus grande capacité de réponses aux besoins locaux; d'harmonisation des finalités et de correction des inégalités (parité, équité...);
 - Une plus grande aptitude à contribuer à la qualité de l'éducation.

B. Freins

- Coût très élevé de la généralisation (construction, recrutement, gestion, formation...);
- Lourdeur bureaucratique et disparité des efforts;
- Difficultés de mise à niveau du personnel en service;
- La difficulté de promouvoir la qualité de l'éducation;
- Focalisation sur l'intérêt de l'administration au détriment des bénéficiaires (parents et enfants);

TEXTES OFFICIELS ET RAPPORTS

- Discours du Trône de S.M. Le Roi Mohammed VI le 30 juillet 1999.
- Discours Royal du 20 août 2004.
- Traité de Protectorat signé à Fès le 30 Mars 1912.
- Dahir royal n°E 163071 du 25 Joumada II 1383 ; 13 novembre 1963.
- " وثيقة بعث بها الديوان الملكي في شهر غشت من سنة 1965 إلى كل المنظمات السياسية والنقابية بالمغرب وذلك قصد إستشارتها وإخبارها بالإجراءات المزمع إتخاذها في ميدان التعليم، مادي لحسن، "النظام التعليمي بالمغرب... ص. 297-1996
- أشغال اللجنة الوطنية المختصة بدراسة قضايا التعليم. المناقشة العامة (19-29 شتنبر 1994) والمناقشة المحورية (4-7 أكتوبر 1994)، الرباط، المملكة المغربية
- Rapport national relatif aux objectifs du millénaire pour le développement, Royaume du Maroc, décembre 2003.
- Déclaration de politique générale du 17 avril 1998, par le Premier ministre, devant la Chambre des Représentants.
- Mouvement Educatif du Maroc, 1956-1957.
- Note ministérielle n°E 12 (16-12-1968), Direction de l'enseignement primaire, ministère de l'Education nationale.
- Le mouvement éducatif au Maroc, années 1976-1978, Ministère de l'Education Nationale et de la Formation des Cadres; XXXVIIème session de la conférence internationale de l'éducation, Genève, Juillet 1979.
- Le mouvement éducatif au Maroc, années 1978-1980, Ministère de l'Education Nationale et de la Formation des Cadres; Genève, novembre 1981.
- Le mouvement éducatif au Maroc, années 1980-1984, Ministère de l'Education Nationale; XXXIXème session de la conférence internationale de l'éducation, Genève octobre 1984.
- Le mouvement éducatif au Maroc, années 1984-1986, Ministère de l'Education Nationale; XXXXème session de la conférence internationale de l'éducation, Genève Décembre 1986.
- Plan de développement économique et social, 1973/1977.
- Plan de développement économique et social, 1978/1980, vol 2.
- Le mouvement éducatif au Maroc, Années 1978/1980.
- Plan de Développement Economique et social, 1973-1977, Chap. XXII.
- Livre blanc, MEN, 2001

BIBLIOGRAPHIE

- Aboutalib M. « Les Kouttab coraniques au Maroc entre hier et aujourd'hui » Travaux du séminaire : la recherche en éducation au Maroc, Méthodes et domaines , Rabat, 1982.
- Abû Bakr Ahmad Ibn Ali Ibn Thabit Al Khatib Al Baghdadi « Al Faqih Wal Moutafaqqih » Publications ISESCO, 1997.
- AKESBI A. « Évaluation des Activités Éducatives du Cycle de Coopération 1997-2001 », Programme de Coopération Gouvernement/UNICEF, Rapport de synthèse, Mars 2002.
- AKESBI A. « Éléments d'évaluation de la politique éducative du gouvernement Youssoufi », Critique économique, Été-automne 2002, n°E 8.
- ARFAOUI, A. « Le Kouttab, l'Islam et l'Éducation » Étude sociolinguistique et pédagogique d'une institution millénaire de l'école coranique. Thèse de 3^{ème} cycle, PARIS V 1986/87.

- BAINA A. « La physionomie du système de l'enseignement au Maroc », éditions Maghrébines, Maroc, 1983, Tome I.
- BEN EL AZMIA A. « La situation de l'école coranique au Maroc, Évaluation du programme de rénovation à la lumière des actions entreprises en collaboration entre le Ministère de l'Éducation nationale et l'UNICEF » 1989.
- BERDOUZI M. « Rénover l'enseignement : de la charte aux actes » édition Renouveau, Rabat, 2000, p. 470 52.
- BOUTATA, M. « Bilan de l'éducation - formation depuis l'indépendance : quels enseignements pour la réforme ? », Le nouveau siècle : revue de stratégie, n°47, 1999.
- BOUZOUBAA K. « Une innovation pédagogique dans le préscolaire coranique au Maroc », contribution à un ouvrage collectif de l'Harmattan, 1997.
- BOUZOUBAA K. « An innovation in Morocco's Koranic Pre-schools », Working papers in Early childhood Development ; n° 23, Bernard Van Leer Foudation 1998.
- BOYLE N.H. « Quranic schools in morocco : agents of preservation and change », University of Pittsburgh, 2000.
- Bréauté M., Rayna S. « Diffusion des acquis de la recherche : une recherche-action avec des praticiens de la petite enfance ». L'éducation préscolaire INRP, Revue Française de pédagogie n°119, Avril-Juin 1997.
- CHEDATI B., FAIQ M., « L'enseignement préscolaire, diagnostic et perspectives », Mai 2003, MEN/ COSEF.
- CNJA, « Le développement de l'éducation de base »; av. pr. A Laraki, H. El Malki, Casablanca, Imp. Idéale, 1994.
- Commission nationale pour la préparation du sommet mondial pour l'enfant « L'ENFANT AU MAROC » Royaume du Maroc, Mai 2002
- COMMISSION SPECIALE EDUCATION – FORMATION, « contribution du réseau d'experts nationaux sur la situation actuelle et les voies de rénovation de l'éducation et la formation », COSEF, Document 8 et 9, Août 2000
- Costa-Lascaux J. " L'enfant citoyen à l'école" Revue française de pédagogie n°101, Oct-Déc, 1992.
- EL ANDALOUSSI B. « Le jeu éducatif, un exemple de stratégie d'innovation dans l'institution préscolaire, Actes du premier colloque Maghrébin sur l'éducation Préscolaire, ATFALE, Faculté des Sciences de l'Education, Rabat, 1992
- EL ANDALOUSSI B. « L'éducation pour la santé en milieu préscolaire marocain », Actes des Journées Internationales audiovisuelles sur l'Éducation Préscolaire, ATFALE, Faculté des Sciences de l'Éducation, Rabat, 1994
- EL ANDALOUSSI B. « Les droits de l'enfant au préscolaire », Valise pédagogique, FBVL, UNICEF, APEF, MEN, ATFALE, en cours de publication.
- EL ANDALOUSSI B. « Punition et violence à l'école », UNICEF/ATFALE, 2001.
- EL ANDALOUSSI B., « La situation du préscolaire au Maroc », Actes du colloque international sur l'éducation préscolaire, Université Mohamed V Faculté des Sciences de l'Éducation, ATFALE, Novembre 1997.
- EL ANDALOUSSI K. « Petite enfance et éducation préscolaire », in culture, enfance et éducation préscolaire, UNESCO, Paris, 1999.
- EL ANDALOUSSI K. « Projet de formation des travailleurs pour la petite enfance : expérience novatrice », URASC Université d'Oran, Cahier n° 3, 1990, Algérie.
- El Andaloussi K. « Le Projet ATFALE : une expérience d'innovation dans l'éducation préscolaire au Maroc » Actes du premier colloque maghrébin sur l'éducation préscolaire, théories et pratiques ». Université

- Mohamed V, Faculté des Sciences de l'Education, ATFALE, Rabat, Février 1992.
- El Andaloussi K. « L'Education préscolaire au Maroc », Le Furet, Enfants et Sociétés, revue de la petite enfance et de l'intégration en Alsace, France, 1993.
- EL ANDALOUSSI K. « Développement de la recherche-action et innovation de l'éducation préscolaire au Maroc » Doctorat d'Etat, Université de Mons, Belgique, 2 tomes, 1995.
- EL ANDALOUSSI K. « RECHERCHES-ACTIONS, Sciences, Développement, Démocratie », édition Publisud, Paris 2000.
- EL ANDALOUSSI K. « PESQUISAS-ACOES, Ciencias, Desenvolvimento, Democracia », Traduit par le professeur Michel THIOLLENT, EDUFSCAR, UNIVERSIDADE FEDERAL DE SAO CARLOS, BRESIL, 2004.
- EL AYADI M. « DE L'ENSEIGNEMENT religieux », PROLOGUE, n° 21, 2000-2001.
- Esoavelomandroso M., Feltz G. « Démocratie et développement, MIRAGE OU ESPOIR RAISONNABLE? » Edition Karthala-Omalysy anio, 1995.
- Evans, J.L. et Myers R. « Earlychildhood counts ». World Bank Institute 2000.
- FAIQ M. « Etude évaluative de la phase de diffusion du projet Koranic Preschools », Najah El Jadida, Casablanca 1996.
- FAIQ M. « Pour un enseignement fondamental avec une composante préscolaire », in contribution du réseau d'experts nationaux sur la situation actuelle et les voies de rénovation de l'éducation et la formation, Tome 1, Commission Spéciale Education Formation (COSEF), 2000.
- FAIQ M. « Le préscolaire au Maroc, situation actuelle et perspectives », in contribution du réseau d'experts nationaux sur la situation actuelle et les voies de rénovation de l'éducation et la formation, Tome 1, Commission Spéciale Education Formation (COSEF), 2000.
- FAIQ M. et CHEDATI B. « Stratégie de développement de l'éducation préscolaire », Texte polycopié COSEF/MENJ Septembre 2003.
- FAIQ M. et CHEDATI B., « L'Enseignement préscolaire : Etat des lieux et propositions »; COSEF/MENJ Février 2003.
- FAIQ M., CHEDATI B., « Une approche stratégique pour le développement de l'éducation préscolaire » Juin 2003, MEN/COSEF.
- Général CATROUX, Ambassadeur de France « LYAUTEY LE MAROCAIN », édition hachette, 1952.
- Groupe thématique éducation, Commission diagnostic préscolaire, Document 27 février 2003. texte polycopié
- JAROUSSE J.P. et Mingat A. « Évaluation globale de la politique éducative marocaine ». IREDU-CNRS, Université de Bourgogne, JUIN 1992.
- JOSÉ JUAN A.A., « Quality of life and child development », Fondation bernard van leer, Working paper in Early child development, N° 20, November 1996.
- La Revue des deux mondes « Les relations franco-marocaines », Paris, Août 1951.
- LAMDASNI A., BENLAFKIH L., FATIHI M., ELHOSNI R., ALAOUI A., « Étude évaluative des actions du ministère de l'Éducation Nationale pour le développement du préscolaire coranique », Rabat, 1993.
- LHOUCINE A., « L'Éducation préscolaire du point de vue du ministère de l'Education nationale », Actes du premier colloque maghrébin sur l'éducation préscolaire: Théories et pratiques, ATFALE, Faculté des Sciences de l'Education, Rabat, 1992.
- Lucien P., « Introduction et Evolution de l'Enseignement Moderne au Maroc » Imprimerie Arrissala, Rabat, 1992, Édition, introduction et notes par Mohamed BENCHEKROUN.
- Merrouni M., « Le collège musulman de Fès (1914-1956) », Thèse de Ph. D, Université de Montréal, Faculté des Sciences de l'Éducation, Montréal, 1981.

- OSBORN A.F. MILLBANK J.E. « The effect of early education » Oxford, The Clarendon Press. 1986
- PROLOGUES, « Quel avenir pour l'éducation au Maroc ? à propos de la Charte Nationale de l'Éducation et de la Formation », NÆ 21, Automne 2001.
- Rapport arabe sur le développement humain 2002 « créer des opportunités pour les générations futures. » PNUD. 2002
- Rapport stratégique du Maroc, NÆ 7 2001-2002 Centre d'étude et de recherche en sciences sociales (CERSS).
- Rapport de développement humain, 2003, « Gouvernance et accélération du développement humain ». PNUD, Maroc, décembre 2003.
- Rapport national relatif aux objectifs du millénaire pour le développement, Royaume du Maroc, décembre 2003
- Rapport nÆ 21506-MOR Mise à jour de la pauvreté, Volume I : Rapport principal Royaume du Maroc, Document de la Banque mondiale, 30 mars 2001
- Rapport nÆ 22489-MOR Note sur la Protection sociale, Royaume du Maroc , Document de la Banque mondiale, 19 décembre 2002
- Rapport final Education des filles au Maroc : Description et interprétation, Rabat Septembre 2003
- Rapport mondial sur le développement humain 2003 « Les objectifs du millénaire pour le développement : un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté humaine », PNUD, édition ECONOMICA, 2003.
- Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous 2003/2004 « Genre et éducation pour tous, le pari de l'égalité », édition UNESCO, 2003.
- RAYNA S. ET COL. « L'éducation préscolaire, quels objectifs pédagogiques ? » Nathan, INRP, Paris, 1996.
- ROYER N. (sous la direction) « Education et intervention au préscolaire », Gaëten Morin, Québec, Canada, 1996.
- SEKKAT A. « Politique de l'enseignement au Maroc depuis l'indépendance », Thèse d'État en droit, Université de Grenoble II, 1977; BAINA A. « La physiologie du système de l'enseignement au Maroc », éditions Maghrébines, Maroc, 1983.
- Site Web du ministère de l'Éducation nationale : www.men.gouv.ma, septembre 2004.
- TRINQUIER M.P. ET POUUDON M.T. « Le préscolaire en question : questions sur les pratiques ». Les dossiers des sciences de l'éducation. PUM, nÆ7, 2002.
- UNESCO « L'éducation pour tous : une vision élargie » Monographie II Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, Jomtien, Thaïlande. 1994.
- VERMEREN P. « Ecole, élite et pouvoir au Maroc et en Tunisie au XX^e siècle ». Edition Alizés, février 2002 Rabat.
- VETTIER R. (Sous la direction) « La vie de l'école », École Publique Française, Tome second, Paris, 1952.
- VETTIER R. (Sous la direction) « De l'école de Jadis à l'école d'aujourd'hui », École Publique Française, Tome premier, Paris, 1952.
- WAGNER D.A. & SPRATT J.E. . « Cognitive Consequences of Contrasting Pedagogies : The Effects of Quranic Preschooling in Morocco. Child Development », 1987.
- ZOUGARI A. « L'école en milieu rural » Imp. El Maarif Al Jadida, 1997.
- « Apprendre autrement », Film didactique pour les éducateurs du préscolaire, réalisé par ATFALÉ avec le soutien technique de l'Ambassade de France, 1994, Rabat.
- « Colloque international sur l'éducation préscolaire ». Université Mohamed V, Souissi, Faculté des Sciences de l'Éducation / FBVL/ Ambassade de France, 1997. Rabat.
- « Journées Audiovisuelles internationales sur le Préscolaire », Université Mohamed V, Souissi, Faculté des Sciences de l'Éducation / FBVL/Ambassade de France, 1994. Rabat.

« Premier Colloque Maghrébin sur le Préscolaire, Théorie et Pratique », Université Mohamed V, Souissi, Faculté des Sciences de l'Éducation / FBVL / UNICEF, 1992, Rabat.

Guides d'Activités pour le Préscolaire, nouvelle édition revue et augmentée, en langues française et arabe, Éditions Gaëtan Morin Maroc Rabat, 1997 :

- « Une méthodologie pour le préscolaire » Khadija BOUZOUBAA
- « Aménagement de l'espace dans l'institution préscolaire » Khaled EL ANDALOUSSI.
- « L'expression orale et écrite au préscolaire » Khadija BOUZOUBAA.
- « Le jeu dans l'institution préscolaire ». Brigitte EL ANDALOUSSI
- « L'activité physique du jeune enfant » Alain LEONETTI.
- « Expression plastique, graphisme et écriture au préscolaire » Khadija BOUZOUBAA.
- « L'activité mathématique ». Khadija BOUZOUBAA. & Mohammed FAIQ.
- « L'enfant et la santé dans l'institution préscolaire », Brigitte EL ANDALOUSSI.
- « Les activités manuelles ». Nadia SOROZABAL.
- « La participation des parents à la vie de l'institution préscolaire » Brigitte EL ANDALOUSSI.
- « Suivi et évaluation pour le préscolaire ». Mohammed FAIQ.

رضوان بلعربي « مشروع إصلاح التعليم الأولي » إعداد لجنة التعليم الأولي وزارة التربية الوطنية وتكوين الأطر، الرباط 1978.

الجابري محمد عابد « التعليم في المغرب العربي »، دار النشر المغربية، الدار البيضاء 1989. « التربية للجميع، تقييم عام 2000 » وزارة التربية الوطنية (مديرية الاستراتيجية والدراسات والتغطية).

عبد الجليل أميم « في الأصول الفكرية التربوية لمشروع أطفال » مجلة علوم التربية، العدد الثاني، رقم 1، مارس 2000.

« توجيهات وأهداف عامة لمرحلة التعليم الأولي » مديرية الدعم التربوي، قسم التعليم الأولي، وزارة التربية الوطنية، الطبعة الأولى، 1997، الطبعة الثانية، 2001.

المكي المروني « الإصلاح التعليمي بالمغرب، 1954-1956 » منشورات كلية الآداب والعلوم الإنسانية، جامعة محمد الخامس، 1996.

عبد المحي عمور « التربية في مرحلة ما قبل المدرسية » سلسلة النظام التعليمي 1، الطبعة الأولى 1995.

« الاستراتيجية العربية للتربية السابقة على المدرسة الابتدائية ، مرحلة رياض الأطفال » المنظمة العربية للتربية والثقافة والعلوم، إدارة التربية، تونس 1996..

محمد المختار السوسي « مدارس سوس العتيقة، نظامها، أساتذتها » رقم الإيداع القانوني 306-1987، طنجة.

عبد الرؤوف يوسف عبد القادر عبد الرحمان « أخلاق العالم والمستعلم عبر أبي بكر الآجري » دار عمار، عمان، 1991.

يحي محمد إبراهيم « مدرسة أحمد بن إدريس المغربي وأثرها في السودان » دار الجليل بيروت 1993.

إبراهيم الوافي « الدراسات القرآنية بالمغرب في القرن الرابع عشر الهجري » جامعة ابن زهر، كلية الآداب، محمد فائق، إبراهيم الشداتي، 1999.

مادي لحسن « النظام التعليمي بالمغرب وتكوين المدرسين »، أطروحة الدولة في علوم التربية ، جامعة محمد الخامس، كلية علوم التربية، الرباط، 1996.

تقرير التنمية الإنسانية العربية للعام 2003 « نحو إقامة مجتمع المعرفة »، برنامج الأمم المتحدة الإنمائي، الصندوق العربي للإئتماء الاقتصادي والاجتماعي، 2003.

مصطفى الهاللي، مصطفى ريحان، « دليل في التربية ما قبلمدرسية »، كتاب مرجعي لتكوين مربي ومربيات التعليم الأولي، من نتائج عمليات مشروع الكتابيب القرآنية ما قبل مدرسية (1990-1994)، 1994.

مصطفى الهاللي، مصطفى ريحان، « شروعات تربوية لمرحلة ما قبل التمدرس، بحث - تخطيط - بناء - تنفيذ »، بحث تدخلي منجز في إطار مشروع الكتابيب القرآنية ما قبلمدرسية (1990-1994)، مديرية التعليم الأولي والسلك الأول من التعليم الأساسي مجموعة الكتابيب